



Gérer le risque

RAPPORT | 0405
ANNUEL

Rapport annuel 04 / 05

Faits saillants / 01

Qui nous sommes / 02

Services / 03

Message du président du conseil d'administration / 04

Message du président / 05

Performance de la corporation par rapport aux objectifs / 06

Rapport de gestion / 09

Opérations / 09

Finances / 15

États financiers et notes / 20

Conseil d'administration de la CCC / 31

Dirigeants de la CCC / 32

Lexique

SUIVRE LA BONNE VOIE



Faits saillants

1,522 milliard \$

Valeur des nouveaux contrats d'exportation reçus

81%

Pourcentage de clients qui sont des PME

3 575

Nombre d'entreprises canadiennes ayant recours aux services de la CCC

202

Nombre d'exportateurs ayant conclu des contrats par l'entremise de la CCC

1,116 milliard \$

Contrats signés aux États-Unis

406 millions \$

Contrats signés dans 24 autres pays

16,4 millions \$

Crédits parlementaires

9,6 millions \$

Revenus nets incluant les frais de service

1,174 milliard \$

Opérations commerciales*

* Incluant la facturation des contrats d'exportation courants et d'années antérieures reçus.

Qui nous sommes

À la Corporation commerciale canadienne (CCC), nous sommes fiers d'aider les exportateurs canadiens à rehausser leur présence dans les marchés du monde entier. Nos services d'attribution de contrats et notre expertise en la matière aident les entrepreneurs canadiens à réaliser des ventes à l'exportation.

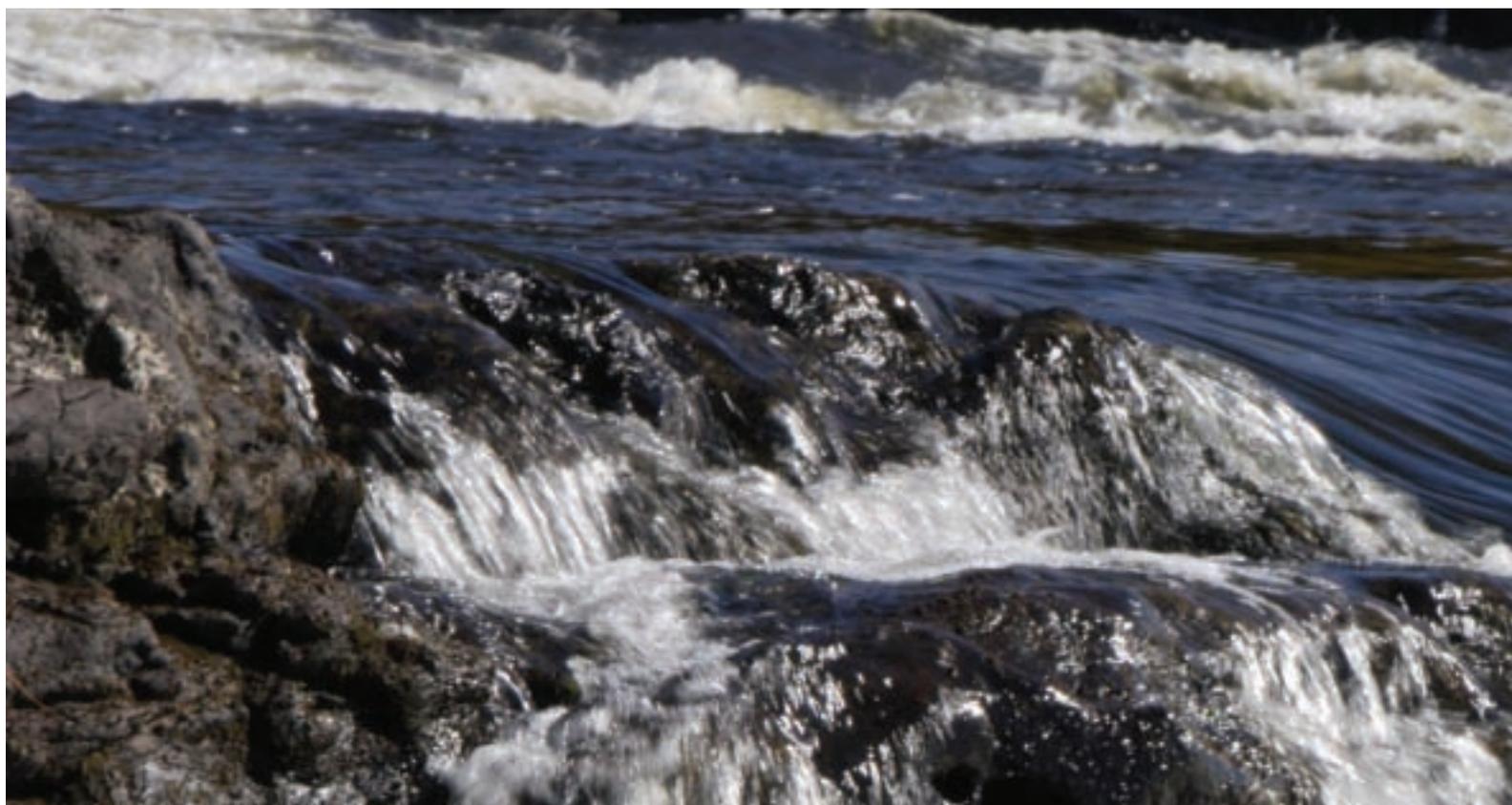
La *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* confère à la CCC le mandat législatif de faciliter le développement du commerce entre le Canada et les autres pays. Nous nous acquittons de ce mandat avec énergie, de manière innovatrice et en collaboration, travaillant en étroite relation avec d'autres institutions fédérales et avec les provinces, de même qu'avec des intervenants du secteur privé, afin de soutenir et de faire prospérer les activités d'exportation du Canada.

Nous aidons les entreprises canadiennes à profiter des possibilités d'approvisionnement à l'échelle internationale. Nous facilitons le commerce avec des acheteurs d'autres pays, principalement dans les marchés du secteur public. Notre activité principale consiste à exercer la fonction de maître d'œuvre, à structurer des transactions, à signer avec des acheteurs étrangers des contrats de biens et de services émanant d'entreprises canadiennes et à gérer ces contrats. Ce rôle nous permet de rehausser la confiance et la transparence dans les opérations d'exportation.

À titre de société d'État fédérale rendant compte au Parlement par le biais du ministre du Commerce international et fonctionnant selon les principes commerciaux, nous stimulons les exportations de l'innovation canadienne en tenant compte de l'environnement complexe dans lequel nos clients réalisent des affaires et en apportant des solutions commerciales pour aider les exportateurs à exploiter les possibilités qui se présentent. Les petites et moyennes entreprises constituent 80 pour cent de notre clientèle. Afin de résumer la proposition de valeur de la CCC pour les exportateurs canadiens et leurs acheteurs à l'étranger, nous avons élaboré l'énoncé de mission suivant :

« Servir en tant qu'intermédiaire efficace du commerce canadien, en réunissant des acheteurs et des vendeurs et en favorisant la conclusion de contrats d'exportation fructueux conformément aux meilleures conditions contractuelles possibles. »

L'administration centrale étant située à Ottawa, la CCC dispose d'agents de liaison dans les principaux centres à travers le Canada.



Services

La CCC offre des services visant à aider les exportateurs canadiens à déterminer et à exploiter des possibilités d'affaires crédibles et valables. Qu'il s'agisse d'établir une offre sérieuse ou de renforcer les négociations en mettant au service des exportateurs canadiens tout le poids du gouvernement du Canada lors du processus, la CCC travaille avec enthousiasme avec les entreprises canadiennes afin d'assurer les meilleures conditions possibles pour les transactions.

La **solution de maître d'œuvre international** de la CCC offre aux exportateurs plus qu'une simple expertise d'attribution de contrats. La CCC met au service des exportateurs canadiens tout le poids du gouvernement du Canada lors du processus afin de favoriser une transaction d'exportation par le biais des ententes de gouvernement à gouvernement et de notre garantie gouvernementale d'exécution du contrat. L'engagement de la CCC dans une transaction peut également résulter en des modalités de contrat plus favorables, y compris une réduction ou une renonciation à l'appel d'offres et aux garanties de bonne exécution, de même que des garanties de paiement. Les exportateurs peuvent également créer un ensemble personnalisé de services consultatifs répondant à leurs besoins particuliers, qu'il s'agisse d'élaborer une proposition, de structurer, de négocier ou de gérer un contrat.

Pour les exportateurs canadiens qui désirent avoir accès aux **marchés militaires et aérospatiaux américains**, la CCC offre des services spécialisés d'attribution de contrats aux exportateurs qui vendent au Department of Defense des États-Unis. Les politiques d'approvisionnement du Department of Defense des États-Unis spécifient que tout achat au Canada de plus de 100 000 \$ américains pour le secteur de la défense doit être effectué par l'entremise de la CCC. Nous aidons également les exportateurs à faire des affaires avec le gouvernement fédéral américain par l'entremise du GSA Schedules Program. Le fait d'être un entrepreneur en conformité avec le **GSA Schedules Program** confère à une entreprise canadienne une compétitivité égale à celle des entreprises américaines.

Lorsqu'il s'agit de déterminer les possibilités d'affaires intéressantes, les exportateurs peuvent recourir à **SourceCAN** qui fournit aux clients des services en ligne gratuits comme le jumelage personnalisé des possibilités d'affaires, un salon commercial virtuel et plus encore. La CCC jumelle des milliers de possibilités d'affaires mondiales aux entreprises canadiennes et à leurs produits et services, et présente électroniquement ces possibilités chaque jour à ceux qui souscrivent à SourceCAN.

Dans son rôle d'**agent d'approvisionnement**, la CCC aide les acheteurs étrangers à avoir accès aux biens et services canadiens de grande qualité en coordonnant le processus d'attribution des contrats et en dirigeant le cycle des achats.





« Le conseil d'administration veille à ce que les mécanismes de contrôle requis soient en place pour maintenir la Corporation sur une base solide tandis qu'elle pénètre de plus en plus le marché commercial. »

Message du président du conseil d'administration

L'année 2004-2005 a de nouveau été très fructueuse, comme le démontre clairement le volume d'affaires généré par la communauté exportatrice canadienne. Cette année a également été remarquable en ce qui concerne les mesures prises pour renforcer les pratiques de gouvernance existantes visant à garantir que les risques inhérents à l'attribution de contrats à l'échelle internationale sont gérés de manière responsable, en soutenant l'esprit d'entreprise des exportateurs canadiens.

Pour sa part, le conseil d'administration est conscient du besoin de disposer d'une expérience variée et pertinente parmi ses membres ainsi que de mécanismes et processus reconnus prêts à favoriser son fonctionnement. Au cours de l'année, le conseil d'administration a commandé un examen indépendant de ses pratiques de gouvernance afin de confirmer que sa responsabilité en matière de surveillance était actualisée et bien comprise par ses membres. Cet examen a également démontré l'efficacité du conseil en regard des pratiques exemplaires, ce qui nous servira de point de repère. Suite à cet examen, le conseil d'administration a décidé d'établir un comité de gouvernance et d'adopter un processus pour évaluer le rendement du conseil d'administration et celui de chacun de ses membres.

Au cours de l'année, le Comité des mises en candidature du conseil d'administration a établi un processus de mise en candidature conformément aux nouvelles lignes directrices du Conseil du trésor pour les sociétés d'État et a présenté au ministre du Commerce international une recommandation qui a conduit à la sélection de M. John McBride comme nouveau président de la Corporation. Le conseil d'administration accueille très favorablement ce nouveau processus étant donné qu'il confère à ses membres une responsabilité accrue en matière de surveillance des activités de la Corporation.

Dans le cadre de sa responsabilité de surveillance, le conseil d'administration veille à ce que les mécanismes de contrôle requis soient en place pour maintenir la Corporation sur une base solide tandis qu'elle pénètre de plus en plus le marché commercial. Un examen complet a été entrepris pour garantir que le régime de gestion des risques de la Corporation demeure compatible avec les initiatives commerciales en expansion entreprises par la Corporation. Le conseil d'administration a également mis en place un comité chargé des initiatives commerciales qui, au nom du conseil d'administration, reçoit toutes les propositions de projet majeur que la direction soumet à l'approbation du conseil d'administration. Ce comité travaille avec la direction pour s'assurer que chaque proposition est traitée avec la diligence appropriée et que tous les aspects du projet proposé ont été dûment examinés.

Au nom du conseil d'administration, je veux remercier M. Hugh O'Donnell pour sa gestion en qualité de président intérimaire, qui a permis à la CCC d'obtenir de si bons résultats au cours de la dernière année. Je souhaite également souligner la qualité des membres sortants du conseil, soit M. Louis-Marie Beaulieu, M. David Fransen, Mme Amélia Salehabadi et M. Grant Mitchell dont les conseils et les avis ont été fort utiles lors des discussions et des prises de décision du conseil d'administration.

Enfin, je félicite tous les employés de la CCC, dont l'expertise et le dur labeur constant au service des exportateurs canadiens leur permettent de conclure des affaires dans le monde entier.

"Alan R. Curleigh"
(signé)

Alan R. Curleigh

« La CCC fonctionne au carrefour de l’approvisionnement international et du commerce international. Elle aide les gouvernements étrangers à acheter au Canada et les fournisseurs canadiens à vendre aux gouvernements étrangers. »



Message du président

Je suis honoré d’avoir été nommé président de la Corporation commerciale canadienne. Depuis près de 60 ans, la CCC a été un instrument privilégié qui a permis d’atteindre les objectifs stratégiques internationaux du Canada. Je suis enthousiasmé par la possibilité de perpétuer cette longue tradition de succès.

La CCC fonctionne au carrefour de l’approvisionnement international et du commerce international. Elle aide les gouvernements étrangers à acheter au Canada et les fournisseurs canadiens à vendre aux gouvernements étrangers. En agissant ainsi, la CCC contribue à tous les objectifs du programme stratégique international du gouvernement : commerce, diplomatie, défense et développement.

La multitude d’intervenants complique l’activité du commerce et de l’approvisionnement sur le plan international. Pour remporter du succès, la CCC doit demeurer concentrée et travailler efficacement avec ses partenaires. La Corporation possède une expertise particulière dans le marché de la défense. Elle entretient une relation privilégiée avec le Department of Defense des États-Unis, relation qui permet aux entreprises canadiennes l’accès à l’un des plus importants acheteurs de biens et services du monde. La CCC mise sur cette expérience pour aider les fournisseurs canadiens à vendre à d’autres marchés de la défense dans le monde entier.

La CCC a également démontré sa capacité dans des marchés autres que celui de la défense. La Corporation est engagée dans des marchés où une relation de gouvernement à gouvernement est essentielle pour établir la confiance et assurer l’accessibilité. Elle travaille également avec l’Agence canadienne de développement international (ACDI) sur des dossiers spécifiques afin de contribuer à l’exécution du programme de développement du gouvernement. La clé consistera à continuer de déterminer les secteurs où la CCC peut offrir une valeur ajoutée à ses clients ainsi qu’au programme international du gouvernement.

La CCC est plus efficace lorsqu’elle établit des partenariats avec d’autres entités. À titre d’intervenant spécialisé dans des marchés à créneaux, elle doit capitaliser sur les réseaux et les ressources pour exploiter son potentiel. Dans les limites de son propre portefeuille, la Corporation doit continuer de miser sur sa relation avec le ministère du Commerce international et avec Exportation et développement Canada pour garantir que la communauté des exportateurs canadiens est bien desservie.

Durant la courte période où j’ai fait partie de la CCC, j’ai été impressionné par le dévouement et par les compétences du personnel de la Corporation. J’aimerais profiter de cette occasion pour reconnaître tout le travail qu’il a accompli au cours de la dernière année.

*“John McBride”
(signé)*

John McBride

Performance de la Corporation par rapport aux objectifs

La CCC établit des objectifs de performance pour mesurer ses progrès dans la mise en œuvre des principales stratégies décrites dans son plan d'entreprise quinquennal.

Les mesures et les objectifs de performance, tant opérationnels que financiers, sont conçus pour aider la direction et le personnel, le conseil d'administration et les fonctionnaires gouvernementaux ayant des responsabilités de supervision, à surveiller et à gérer la performance de la Corporation en regard des orientations stratégiques fixées dans le plan d'entreprise.

Dans le plan d'entreprise de 2004-2005, les trois orientations stratégiques de la CCC étaient les suivantes :

- **Diversifier le portefeuille croissant de contrats d'exportation**
- **Préciser l'orientation commerciale de la Corporation**
- **Rehausser le profil de la Corporation et accroître sa notoriété**

La CCC a classé ses objectifs de performance dans des catégories de nature primaire ou secondaire. Les mesures primaires sont liées au mandat parlementaire de la Corporation et à l'orientation gouvernementale. Leur importance est donc mesurée par une comparaison annuelle des résultats escomptés par rapport aux résultats réels. Les mesures secondaires de la performance, quant à elles, indiquent si les unités de service internes ont réussi à atteindre les objectifs primaires. La distinction entre les deux catégories repose également sur leur évaluation, puisque la nature des mesures secondaires est souvent considérée comme évolutive, reflétant des buts conçus pour être atteints après un certain nombre d'années.

Objectifs de performance primaires

Objectif 1 : Diversifier le portefeuille croissant de contrats d'exportation

Accroître le portefeuille : La CCC utilise deux indices pour mesurer la croissance du portefeuille de contrats d'exportation de la Corporation : le volume de commandes reçues et le volume de commandes indirectes reçues. Le volume de commandes reçues nous indique l'augmentation de la valeur des nouveaux contrats signés chaque année. Le volume de commandes indirectes reçues nous indique l'augmentation de la valeur des contrats signés par les clients de la CCC lorsqu'elle n'est pas le maître d'œuvre du marché.

Les résultats de l'année 2004-2005 furent mitigés pour la CCC en ce qui concerne la réalisation de ses objectifs de performance pour ses deux indicateurs de croissance. Tandis que la principale mesure du volume de commandes reçues dépasse la cible fixée pour l'année, le volume de commandes indirectes reçues n'atteint pas la performance prévue.

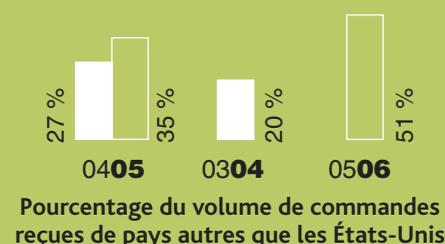
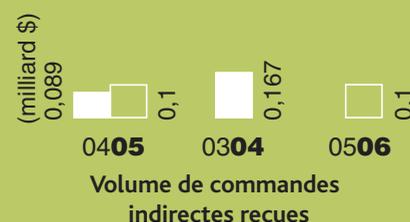
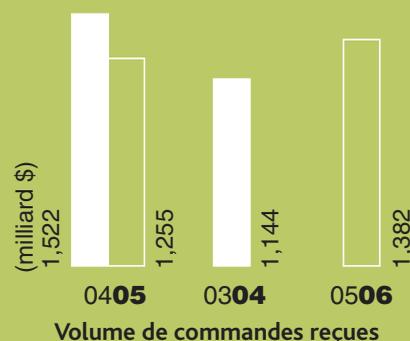
Diversifier le portefeuille : La CCC mesure le succès de la diversification de son portefeuille de contrats au-delà de ses principaux secteurs en aérospatiale et en matière de défense dans le marché des États-Unis.

L'année 2004-2005 s'est terminée en montrant des progrès dans la diversification sectorielle, ceux-ci étant cependant inférieurs à la cible prévue pour la diversification du marché en raison du niveau des ventes en dehors des États-Unis. Les ventes aux États-Unis ont été positives au cours de l'année suite à la demande soutenue de produits liés à la défense.

Compte tenu du volume d'affaires imprévues à titre d'agent d'approvisionnement pour l'Agence canadienne de développement international, l'objectif dans les secteurs d'affaires non liés à l'aérospatiale et à la défense a été nettement dépassé.

Mesure de la performance : Diversifier le portefeuille croissant de contrats d'exportation

Mesure de la performance ■ Effectif ■ Cible



Objectif 2 : Préciser l'orientation commerciale

La CCC utilise trois indices pour mesurer le succès avec lequel elle précise son orientation commerciale.

Revenus en pourcentage des coûts directs non liés à l'APPD :

Cet indice détermine dans quelle mesure les revenus nets (composés principalement de frais de services, de frais d'escompte des débiteurs et de revenus d'intérêt) couvrent les dépenses directes (qui comprennent les coûts de la main-d'œuvre directe principale et des voyages, les coûts contractuels supplémentaires et les services fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)) relatifs aux secteurs d'activité non liés à l'APPD de la Corporation. Le ratio devrait être d'au moins 100 pour cent, indiquant que les revenus couvrent, au minimum, les dépenses directes, avec tout surplus contribuant à couvrir les coûts indirects et les frais généraux.

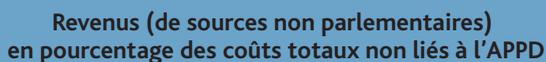
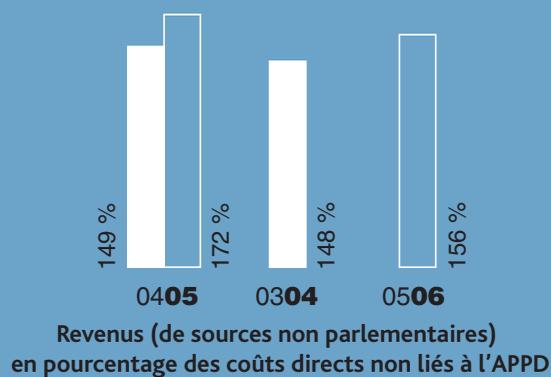
Selon cet indice, les résultats de 2004-2005 ont été inférieurs aux prévisions. Bien que les résultats en matière de revenus aient atteint l'objectif pour l'année, le niveau des coûts contractuels supplémentaires découlant des contrats non liés à l'APPD a été supérieur aux prévisions pour l'année.

Revenus en pourcentage des coûts totaux non liés à l'APPD :

Cet indice jumelle les revenus aux coûts totaux du soutien de ces services, y compris les coûts indirects et les frais généraux. Ces coûts sont généralement affectés aux secteurs liés à l'APPD ou ceux non

Préciser l'orientation commerciale

Mesure de la performance ■ Effectif ■ Cible



liés à l'APPD d'après le volume relatif d'activités commerciales de chaque secteur d'activité.

Au cours des deux derniers exercices financiers, les résultats prévus ont été dépassés de plus de 100 pour cent, alors que les résultats de 2004-2005 montrent la sensibilité de l'indice aux changements dans les frais généraux. La performance de cette année a également été touchée par une importante augmentation de la provision pour les coûts contractuels supplémentaires.

Dépenses administratives en pourcentage des opérations commerciales : Cet indice donne un aperçu des tendances ayant trait aux dépenses de la Corporation en frais d'exploitation. Il est conçu pour refléter le besoin de la Corporation de maintenir une croissance des frais d'exploitation correspondant à la croissance générale des revenus totaux. L'indice compare les dépenses administratives totales aux opérations commerciales qui comprennent la facturation des contrats (valeur du travail exécuté ou en cours dans l'année des contrats signés), les revenus de frais de service, les revenus d'escompte des débiteurs et d'autres revenus divers (n'incluant pas les revenus d'intérêt ni toute rentrée résultant d'opérations de change).

L'année 2004-2005 a montré une tendance à la baisse encourageante pour cette mesure de la performance alors que la CCC a dépassé l'objectif de façon très marquée. Cette situation dénote une relation responsable entre la forte croissance de la CCC dans les opérations commerciales et sa croissance connexe dans les dépenses en administration.

Objectif 3 : Rehausser le profil de la Corporation et accroître sa notoriété.

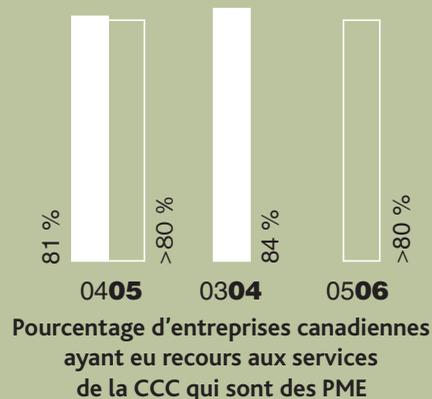
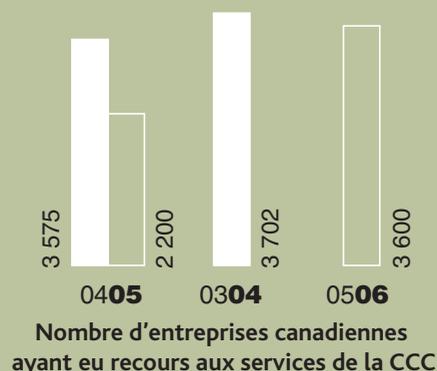
Les objectifs de performance de la CCC dans ce domaine sont en rapport avec deux indicateurs clés : le nombre d'entreprises ayant recours aux services de la CCC et la proportion des clients qui sont de petites ou moyennes entreprises. Les données utilisées pour établir ces mesures sont collectées à partir de deux sources : les applications opérationnelles internes de la CCC et SourceCAN, un service sur le Web géré en collaboration avec Industrie Canada.

Nombre d'entreprises ayant eu recours aux services de la CCC : L'augmentation du nombre d'acheteurs étrangers ayant recours aux services de la CCC est une mesure de la valeur de ses services proposés aux clients éventuels. Le nombre d'entreprises ayant accès aux services de la CCC a considérablement augmenté en 2003-2004. Les prévisions pour 2004-2005 indiquaient un taux normalisé d'utilisation de SourceCAN pour le nombre de clients servis. La performance réelle de 2004-2005 a dépassé la cible normalisée de 63 pour cent, soit une marge significative.

Pourcentage d'entreprises ayant eu recours aux services de la CCC qui sont des PME : En 2004-2005, la cible a été atteinte. Cependant, les résultats d'une année à l'autre montrent une diminution due en partie à la décision prise par la CCC en septembre 2004 de ne plus accepter de nouvelles demandes pour son service de programme de paiements progressifs.

Rehausser le profil de la Corporation et accroître sa notoriété

Mesure de la performance ■ Effectif ■ Cible



Objectifs de performance secondaires

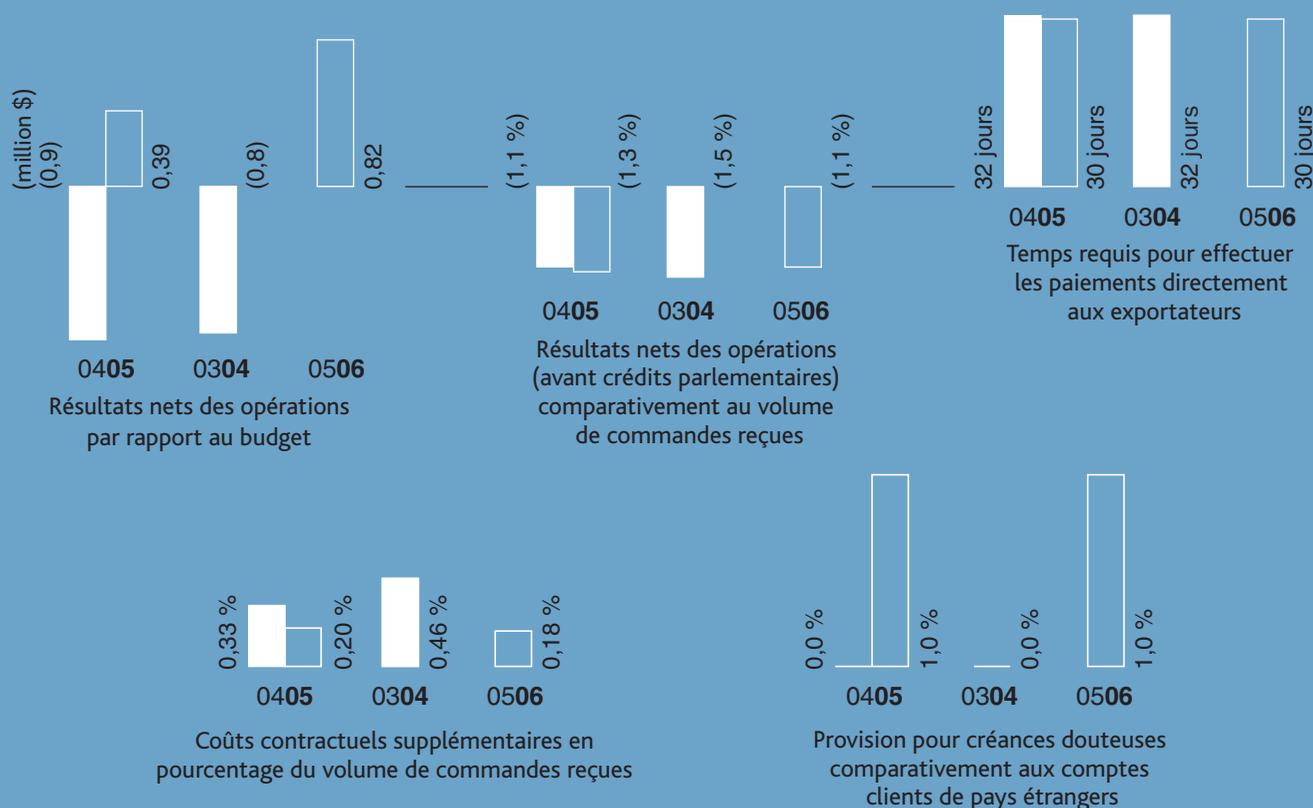
Les indicateurs de performance secondaires reflètent des objectifs de mesure qui nécessiteront vraisemblablement plusieurs années pour se réaliser. Les mesures de performance considérées comme étant de nature secondaire sont les suivantes :

- Améliorer la capacité de prestation des services internes et externes dans les secteurs des ressources humaines et de l'informatique.
- Maintenir ou améliorer les indicateurs clés de performance des opérations financières et connexes.
- Veiller à atteindre ou dépasser les objectifs en matière d'activités de communication et à s'assurer que les objectifs de notoriété à long terme sont sur la bonne voie.

Finance

Mesures de performance financière secondaires sélectionnées

Mesure de la performance ■ Effectif □ Cible



Examen historique quinquennal des principaux indicateurs

Indicateur (M = millions / Md = milliards)	2004-2005	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Nouvelles commandes reçues	1,522 Md\$	1,144 Md\$	0,952 Md\$	1,214 Md\$	1,338 Md\$
Revenus de sources non parlementaires	9,917 M\$	11,922 M\$	9,458 M\$	7,911 M\$	7,798 M\$
Revenus (avants crédits) en pourcentage des coûts totaux non liés à l'APPD	83 %	105 %	104 %	N/A	N/A
Résultats nets des opérations	(0,9 M\$)	(0,8 M\$)	0,1 M\$	2,5 M\$	1,8 M\$
Coûts contractuels supplémentaires en pourcentage des exportations facilitées directement*	0,33 %	0,46 %	0,21 %	0,03 %	0,2 %
Provision pour créances douteuses comparativement aux comptes débiteurs de pays étrangers	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Nombre d'entreprises canadiennes ayant recours aux services de la CCC	3 575	3 702	1 971	1 954	1 795
Pourcentage de clients qui sont des PME	81 %	84 %	82 %	N/A	53 %

* Commandes reçues utilisées pour les calculs de l'année précédente.



Courtoisie du Ministère de la Défense nationale du Canada

Rapport de gestion

Opérations

Aérospatiale et défense

Les États-Unis sont de loin le plus important partenaire commercial du Canada, avec près de 85 pour cent des exportations canadiennes destinées aux États-Unis. Le Department of Defense (DoD) des États-Unis et la National Aeronautics and Space Administration (NASA) sont pour les exportateurs canadiens deux importants acheteurs étrangers qui acquièrent, en partie, des biens et des services en vertu de l'Accord de partage de la production de défense (APPD).

En 2004-2005, la CCC a signé des contrats totalisant 763 millions de dollars avec le DoD des États-Unis et la NASA. Il existe toujours une forte demande de produits liés à la défense. Les fournisseurs

canadiens suscitent également un intérêt renouvelé de la part de la NASA en ce qui concerne les travaux de réparation du télescope spatial Hubble.

L'achat de deux avions de surveillance par le Department of Homeland Security (DHS) est un signe positif. Les rencontres entre la CCC et le DHS se sont poursuivies afin de jouer un rôle plus important dans son processus d'approvisionnement et d'explorer les possibilités futures d'approvisionnement dans les domaines des produits et services d'information, de communication et de sécurité.

Dans le domaine de l'aérospatiale mondiale, la CCC a signé un contrat important en Allemagne avec une entreprise canadienne offrant une fonction d'imagerie satellite qui peut servir à la composition de cartes et à des applications de surveillance des champs en culture. Nous avons également soutenu la vente d'hélicoptères et de véhicules blindés légers (VBL) à la Thaïlande.

DÉTERMINER les risques potentiels exige un effort global et soutenu.

Afin de garantir que les exportateurs sont en mesure de s'acquitter de toutes les obligations contractuelles, ainsi que pour éliminer tout risque excessif lié aux opérations d'exportation, la CCC ne signe aucun contrat étranger avant que les risques identifiés au stade précontractuel ne soient atténués. Le processus de certification comprend la documentation formelle du contrôle préalable et des conditions posées par la CCC permettant d'aller de l'avant.

L'approche d'équipe propre à la CCC ayant trait au contrôle préalable qui précède la signature du contrat, grâce à la combinaison des compétences de ses membres, garantit une juste évaluation de la capacité financière, administrative et technique d'un fournisseur, et de toute autre source de préoccupation. Lorsqu'une expertise supplémentaire est nécessaire, la CCC peut aussi compter sur des consultants et des spécialistes en la matière au sein de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Quelle que soit l'importance d'un projet, une équipe de la CCC veille à ce que tous les risques soient déterminés et atténués au départ.



RISQUE

Projets d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (IAC)

En 2004-2005, la CCC a terminé son contrôle préalable pour le projet d'aéroport de Quito en Équateur et l'a soumis à l'approbation du conseil d'administration et des ministres du Commerce international et des Finances. Le contrat devrait être signé au milieu de 2005. Le projet reflète les projets d'infrastructure entrepris de façon plus régulière par les gouvernements du monde entier.

La CCC a constitué une équipe expérimentée en gestion de projet d'infrastructure afin de gérer le projet de Quito et de développer le marché principalement dans les domaines de l'élaboration de projets de transport, d'hydroélectricité et d'aménagement hydraulique. Les entreprises canadiennes, étant réputées pour tout ce qui concerne le volet des services liés à ces industries, peuvent intervenir comme coordinatrices dans l'élaboration de grands projets. Au cours de l'année, la CCC a également constitué un consortium d'entreprises canadiennes et elle continue de discuter avec la Louisiana Airport Authority de la possibilité de construire une installation de transport de fret. L'équipe des projets d'IAC a également signé, au nom d'entreprises canadiennes, des contrats visant des études de faisabilité de projets d'IAC dans divers pays.

Affaires commerciales internationales et finances structurées

Le rôle qu'a joué la CCC à titre d'agent d'approvisionnement pour un gouvernement étranger ou pour une organisation gouvernementale canadienne a représenté une orientation commerciale importante pour la CCC en 2004-2005. Une grande partie du travail a été accomplie de concert avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), qui en a été l'instigatrice.



L'expertise de la CCC en matière d'approvisionnement a été mise à contribution pour appuyer les efforts humanitaires du gouvernement du Canada dans la région du Darfour au Soudan et pour coordonner la contribution canadienne au Sommet de la Francophonie au Burkina Faso. La CCC jouera un rôle analogue aux Jeux de la Francophonie au Niger dans l'année à venir. À la demande de l'ACDI et du ministère de la Santé de la Zambie, la CCC continue d'offrir un processus transparent d'achat et de distribution de produits médicaux et pharmaceutiques.

La CCC prévoit travailler en plus étroite collaboration avec l'ACDI et avec d'autres ministères en 2005-2006, afin de développer ce secteur d'activité et par conséquent, augmenter sa valeur en assurant la promotion des entreprises canadiennes à l'étranger.

En 2004-2005, la CCC a poursuivi sa relation avec la General Services Administration (GSA) des États-Unis en organisant une conférence sur l'approvisionnement. En agissant ainsi, la CCC a entamé le processus visant à développer des liens étroits avec l'Inter-American Development Bank et l'Organization of American States, et à établir un dialogue direct avec les pays n'adhérant pas à l'ALENA au sujet des possibilités d'approvisionnement gouvernemental. Le programme de la GSA soutient les exportateurs canadiens, dont plusieurs sont de petites ou moyennes entreprises souhaitant transiger avec la GSA, l'organisme d'approvisionnement du gouvernement américain pour les acquisitions non liées à la défense.

La région des Caraïbes demeure un point de mire des efforts de développement commercial de la CCC, alors que de nouveaux contrats sont signés en République dominicaine et à Trinité-et-Tobago, pour la conception, l'aspect technologique et la formation associés à un hôpital de soins contre le cancer.



Créer des alliances stratégiques

La création de partenariats avec d'autres ministères et organismes des gouvernements fédéral et provinciaux et l'établissement de relations avec le milieu des affaires du Canada constituent des moyens importants de la CCC visant à aider les exportateurs canadiens.

En 2004-2005, la CCC a consolidé les alliances existantes et en a établi de nouvelles avec des associations sectorielles spécifiques, y compris les Manufacturiers et exportateurs du Canada, l'Association des industries aérospatiales du Canada et l'Association de l'industrie de la défense du Canada. Ce sont des éléments importants de la stratégie de marketing et de prospection de la CCC visant à augmenter sa notoriété ainsi qu'à l'aider à mieux comprendre, déterminer et qualifier les nouveaux projets.

Afin d'accroître la visibilité de la CCC et de fournir de nouvelles plateformes pour les possibilités d'affaires, la Corporation participe activement à deux initiatives de services partagés : SourceCAN, ainsi que le service de Délégué commercial virtuel.

SourceCAN est un marché électronique lancé en partenariat avec Industrie Canada en 2000. Il réunit les acheteurs et les vendeurs en triant et en jumelant les possibilités réelles provenant du monde entier avec les capacités des entreprises canadiennes. SourceCAN a connu une autre année de croissance soutenue en 2004-2005. Plus de 58 000 utilisateurs inscrits ont eu accès à 550 000 possibilités extraites de plus de 40 banques électroniques de possibilités d'affaires. 8,5 millions de jumelages des soumissions de SourceCAN ont été exécutés par des entreprises canadiennes dont beaucoup étaient des petites et moyennes entreprises (PME). Une banque électronique a généré à elle seule pour plus de 784 millions de dollars en octrois à des entreprises canadiennes, dont 95 pour cent ont été transigés par la CCC.

Aperçu de la performance

Le tableau suivant indique les résultats réels par rapport aux objectifs (en millions de dollars)

	2004-2005 Effectif	2004-2005 Budget	2003-2004 Effectif	2003-2004 Budget
Aérospatiale et défense				
APPD	763 \$	625 \$	800 \$	600 \$
Grands projets de défense (y compris le programme de VBL)	343 \$	200 \$	112 \$	54 \$
Aérospatiale et défense –Global	294 \$	145 \$	43 \$	132 \$
Affaires commerciales internationales				
De base	106 \$	95 \$	118 \$	80 \$
Programme de paiements progressifs	5 \$	55 \$	7 \$	75 \$
Grands projets d'AOI	11 \$	135 \$	64 \$	115 \$
Nouvelles commandes reçues	1 522 \$	1 255 \$	1 144 \$	1 056 \$

ÉVALUER la probabilité et l'incidence du risque

Le Groupe de la TI de la CCC élabore actuellement un plan de continuité des opérations afin de répondre aux circonstances imprévues qui peuvent interrompre inopinément les activités quotidiennes. Les unités opérationnelles de la CCC se sont regroupées pour déterminer les documents, les systèmes et les processus les plus importants et pour établir pendant combien de temps elles peuvent fonctionner sans ces instruments majeurs, tout en indiquant les répercussions de leur absence sur les niveaux de prestation de services.

Parallèlement, le Groupe de la TI prend des mesures pour mettre à niveau le matériel de tous les systèmes essentiels et ainsi réduire le risque d'indisponibilité en cas de sinistre. La CCC est déterminée à évaluer tous les risques et à être prête, autant que possible, à faire face à l'imprévu.



RISQUE

PLANIFIER une réponse dans le contexte de l'orientation d'une transaction, non pas uniquement dans le contexte de sa situation actuelle.

La gestion des risques doit évoluer en fonction de la fluctuation des besoins commerciaux. Par exemple, la CCC s'est orientée vers les projets d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction (IAC) – habituellement des projets intégrés, complexes et valant plusieurs millions de dollars – qui peuvent avoir une importance stratégique pour le pays d'accueil. La CCC a élaboré un processus de contrôle préalable pour le projet d'aéroport de Quito, processus qui pourrait être utilisé pour les futures affaires d'IAC.

La CCC a également constitué une équipe de spécialistes possédant de l'expérience en gestion de grands projets d'infrastructure afin de pouvoir les gérer alors qu'ils sont en cours d'élaboration.



RISQUE

Dans un effort soutenu visant à améliorer SourceCAN, les accords administratifs ont été renouvelés afin de mettre l'accent sur la gouvernance et de renforcer la relation entre les parties. SourceCAN a commandé des évaluations de la performance et de l'incidence qui seront suivies d'un sondage auprès de la clientèle au cours de l'année à venir.

La CCC et ses partenaires de projet dans SourceCAN ont été choisis comme récipiendaire du Prix d'excellence de la fonction publique récompensant « l'excellence dans la prestation de services axée sur les citoyens », pour avoir obtenu au profit des Canadiens des résultats qui reflètent les valeurs, les principes déontologiques et les priorités actuels de la fonction publique du Canada.

La CCC a également conclu un partenariat avec le service de « Délégué commercial virtuel » (DCV) de Commerce international Canada. Ce portail électronique rapproche CICan et ses partenaires, dont Exportation et développement Canada, Patrimoine canadien et Agriculture et agroalimentaire Canada, des commerçants canadiens transigeant à travers le monde et de leurs marchés de prédilection.

Responsabilité sociale des entreprises

À titre de société d'État du gouvernement du Canada, la CCC s'est engagée à soutenir et à promouvoir la position du Canada à l'égard de la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

En 2004-2005, la CCC a réalisé des progrès concernant la mise en œuvre de son plan visant à faire face aux enjeux de responsabilité environnementale, sociale et éthique en rapport avec les activités et le mandat de la politique publique de la Corporation, avec les engagements internationaux du Canada et avec les capacités de ses employés. Cette année les efforts de la CCC dans ce domaine ont porté principalement sur les conflits d'intérêt, le code de conduite, les pots-de-vin et la corruption, ainsi que les valeurs d'entreprise.

« La CCC s'efforce d'atteindre les objectifs financiers que le gouvernement peut modifier à l'occasion. Elle tente de gérer ses risques courants et ses responsabilités financières avec prudence, conformément aux exigences du gouvernement du Canada. »

Protéger l'environnement

La CCC tient compte des effets environnementaux et des risques qui y sont associés lorsqu'elle évalue les projets d'exportation. En 2004-2005, dans le cadre d'un programme auquel participaient 40 autres sociétés d'État, la CCC a entrepris des négociations avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale afin d'établir une réglementation particulière en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* pour les projets de construction à l'étranger. Les discussions avec l'Agence ont été axées sur l'évaluation de la pertinence de la réglementation sur les *Projets à réaliser à l'extérieur du Canada* actuellement appliquée par un certain nombre de ministères. Un facteur important a été de déterminer comment la CCC peut harmoniser les normes environnementales imposées par les organismes de crédit à l'exportation, d'autres établissements d'investissement et les gouvernements étrangers participant à plusieurs de ces projets et à garantir qu'ils sont constamment exécutés de manière responsable sur le plan environnemental. Les parties ont également cherché à établir un accord en matière de production de rapports environnementaux tenant compte le plus possible du calendrier

ATTÉNUER les risques en apportant une réponse appropriée et économique qui respecte les objectifs et les priorités de la Corporation.

Dans le monde complexe du commerce international, un moyen utilisé par la CCC pour atténuer les risques est de s'efforcer d'identifier les partenaires prêts à les partager, qu'il s'agisse de sociétés d'État, d'assureurs du secteur privé ou d'établissements financiers. Le partage des risques permet à la CCC de poursuivre ses objectifs tout en diminuant les problèmes potentiels, et de tirer profit de son assise financière pour accroître ses activités.

RISQUE



complexe de l'engagement de la CCC dans de tels projets. Les spécialistes de la CCC prévoient terminer ces négociations au cours de l'année à venir.

Capacité interne

L'apprentissage continu est une des valeurs d'entreprise de la CCC et s'appuie sur un engagement à établir des compétences transférables utiles à un large programme commercial. De nombreux membres de notre personnel ont une éducation spécialisée et une formation dans les domaines des contrats internationaux, des finances, de la gestion des risques, de la négociation, des ventes et du développement des marchés. La CCC a adopté le principe « 5+5 » applicable aux initiatives de perfectionnement de ses employés, c'est-à-dire investir cinq pour cent de sa masse salariale dans les initiatives de perfectionnement professionnel et accorder en moyenne cinq jours de formation par personne et par année, chiffres qui ont été dépassés. La Corporation s'est spécialement attardée à aider les employés qui poursuivent des études postsecondaires et qui obtiennent une désignation professionnelle. Au cours de l'année dernière, quatre employés ont obtenu leur accréditation de professionnel accrédité en commerce international (PACI) et plusieurs autres ont poursuivi leurs études en vue d'obtenir l'accréditation de professionnel en gestion de projet (PGP).

L'effectif de la CCC est bien équilibré en ce qui a trait à l'âge, l'expérience et le sexe, et la capacité de bilinguisme de la Corporation lui permet de fournir avec efficacité des services aux exportateurs de toutes les régions du Canada. Le conseil d'administration a élaboré et approuvé une structure officielle de planification de la relève pour les cadres de gestion.

La CCC a entrepris plusieurs changements dans le domaine de la technologie de l'information en 2004-2005. Afin d'appuyer les objectifs opérationnels de la Corporation, le matériel, les logiciels, les communications vocales et la transmission de données, la sécurité et la planification de la reprise des activités ont tous été réaménagés. Au cours de l'année, les groupes des communications et de la TI ont

collaboré à la création d'un nouveau site Web public et d'un portail interne pour les employés en mettant à profit la plate-forme interne de la CCC, Oracle e-Business.

Gouvernance d'entreprise

En 2004-2005, le conseil d'administration de la CCC a continué d'orienter la CCC en instituant plusieurs mesures qui visent à renforcer ses méthodes et processus de gouvernance afin de garantir à la Corporation et à sa direction une surveillance appropriée.

La structure de gouvernance en place aide la CCC à remplir son mandat et à établir l'équilibre approprié entre sa politique publique et les objectifs commerciaux tout en maintenant une norme élevée de responsabilité de façon constante. La structure de gouvernance de la Corporation est en accord avec *les lignes directrices du Conseil du Trésor dans la régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques et les nouvelles lignes directrices des Comités de vérification dans les sociétés d'État et autres entreprises publiques.*

Assurer l'intégrité

Parallèlement, le conseil d'administration reconnaît qu'un auto-examen régulier doit être entrepris afin d'améliorer l'ensemble de son régime de gouvernance. Il a mis en application des changements visant à répondre aux besoins de formation supplémentaire des membres, d'évaluation des membres individuels et du conseil d'administration dans son l'ensemble.

La CCC a évalué ses structures de gouvernance par rapport aux mesures et aux conclusions de deux rapports sur la gouvernance des sociétés d'État publiés au cours de l'année par la Vérificatrice générale du Canada et par le Secrétariat du Conseil du Trésor. La Corporation a déjà mis en œuvre un certain nombre des mesures recommandées. La CCC a également exploré les pratiques exemplaires de gouvernance en les comparant aux recommandations des deux rapports et elle a cerné des points à régler, y compris la formation des membres du conseil d'administration et

« Les membres du conseil d'administration, grâce à leurs expériences professionnelles uniques, nous aident à faire face aux enjeux complexes liés à la vente dans les marchés internationaux. Leur fine connaissance de notre domaine d'affaires leur permet d'avoir des échanges constructifs avec la direction sur tous les enjeux ou plans concernant la Corporation. »

l'amélioration des communications avec les intervenants. Le Comité de vérification a entrepris un examen et une révision de son mandat, en élaborant une charte, un mandat et un plan de travail basés sur les pratiques exemplaires des sociétés d'État. Ces changements ont également tenu compte des principales méthodes de gouvernance générale, y compris la loi Sarbanes-Oxley des États-Unis et les pratiques et les exigences en matière de gouvernance de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Renouvellement du conseil d'administration

Le conseil d'administration a approuvé le plan directeur 2004-2008 de la CCC, qui reflète une stratégie visant à relever les défis et à exploiter les possibilités du marché international de l'approvisionnement de façon responsable et transparente. Le renouvellement du conseil d'administration a été identifié comme un enjeu majeur. Afin d'améliorer son fonctionnement, le conseil d'administration s'est doté d'une stratégie de composition du conseil et a établi un profil des membres du conseil d'administration.

Ces éléments faciliteront la sélection des candidats les plus aptes à combler les vacances à mesure qu'elles surviennent. Un Comité permanent de mise en candidature a été établi et son premier mandat a été de superviser le processus de sélection du nouveau président de la Corporation et de présenter des recommandations au conseil d'administration. Le Comité de mise en candidature a également examiné et recommandé au conseil d'administration la nomination de deux nouveaux membres. Le processus de recrutement qui a été adopté est conforme au processus de nomination annoncé par le gouvernement en mars 2004.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Les membres reçoivent des honoraires annuels et des indemnités journalières. Les montants sont établis par le gouverneur en conseil conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* :

- Le président du conseil d'administration reçoit des honoraires annuels de 9 400 \$ et des indemnités journalières de 375 \$.
- Les autres membres provenant du secteur privé reçoivent des honoraires annuels de 4 700 \$ et des indemnités journalières de 375 \$.
- Les présidents de comité reçoivent des honoraires supplémentaires de 1 500 \$.
- Les membres provenant du secteur public ne sont pas rémunérés.

Les indemnités journalières sont payées aux membres du conseil qui assistent à des réunions, qui voyagent et qui étudient des documents. Les membres obtiennent également un remboursement de leurs dépenses personnelles raisonnables, telles les déplacements, l'hébergement et les repas.

« Le conseil d'administration définit l'orientation stratégique de la Corporation et doit s'assurer que le mandat est réalisé de la meilleure façon possible. »

SURVEILLER ET COMMUNIQUER l'efficacité d'une bonne gestion des risques favorise la rétroaction et le perfectionnement.

La CCC surveille les risques inhérents aux niveaux transactionnels, opérationnels et stratégiques des exportations. Le manuel de gestion postcontractuelle (GPC) permet de surveiller les risques en matière de crédit et de performance des exportateurs. La CCC a terminé la mise en œuvre de son processus de GPC en 2004-2005, y compris l'introduction du manuel de GPC qui établit les procédures de surveillance de la gestion des contrats. Le manuel, dont la lecture est exigée pour tous ceux qui contribuent aux activités de GPC, indique au personnel comment améliorer la gestion des risques et la rentabilité des méthodes de GPC. La CCC souligne l'importance de la méthodologie et des concepts reliés à la GPC, constituant ainsi une exigence prioritaire pour chaque activité de gestion de contrat ou de projet.



Finances

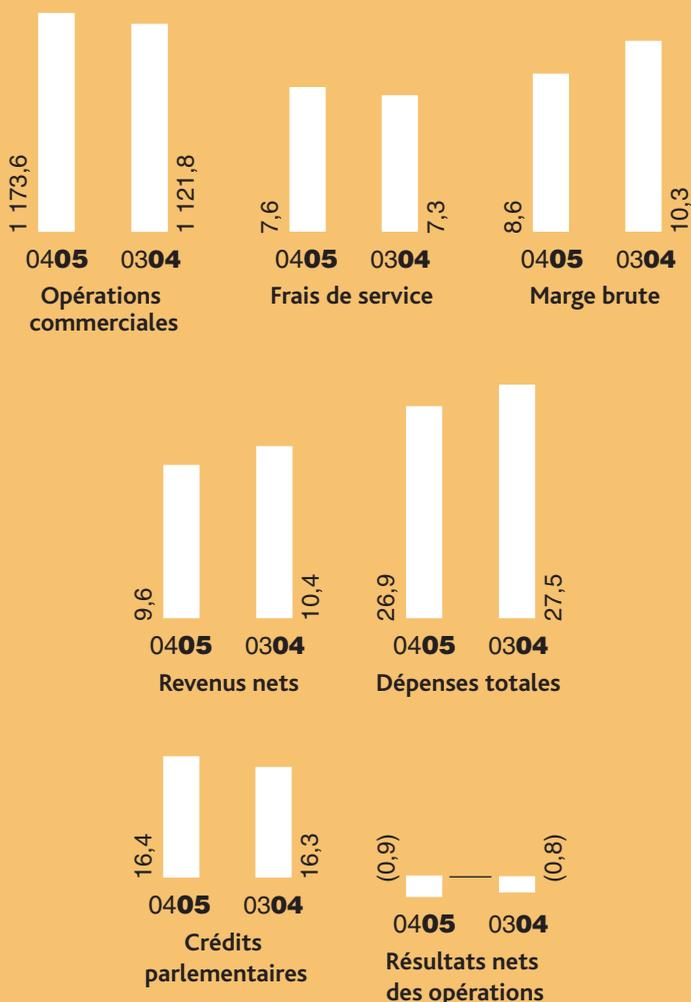
Faits saillants financiers

L'exercice financier 2004-2005 s'est terminé avec une perte due à des coûts contractuels supplémentaires plus importants que prévus associés à un nombre restreint de contrats facilités pour les PME. La Corporation a connu un niveau record à l'égard de ses frais de service, améliorant le total de l'année dernière de plus de 0,3 million de dollars. Ce résultat confirme la réponse généralement positive des exportateurs à l'égard de la mise en œuvre par la Corporation de sa politique de la rémunération des services et reflète la valeur que les exportateurs accordent aux services et à l'expertise de la CCC concernant l'élaboration de projets couronnés de succès.

Voici une présentation plus détaillée des faits saillants financiers de la Corporation en 2004-2005 :

État des résultats

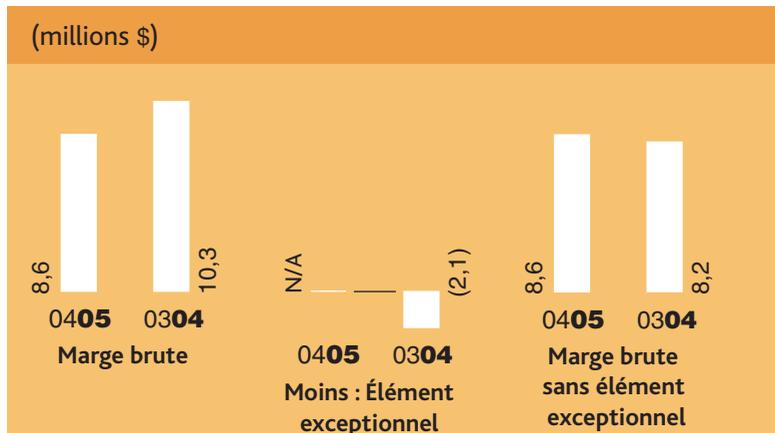
Résultats sommaires des opérations
(millions \$)



Les frais de service font partie des transactions commerciales et forment la composante principale de la marge brute et des revenus nets.

Les opérations commerciales comprennent le chiffre d'affaires de la Corporation émanant des contrats signés en cours, les frais de service et les revenus générés par l'escompte des débiteurs des exportateurs. La valeur de ces opérations pour cette année a été légèrement supérieure à celle de l'année dernière malgré les effets d'une plus grande valeur du dollar canadien, ce qui a actualisé les valeurs et les rendements des projets qui ont été facturés en dollars américains. L'augmentation est due au démarrage des travaux relatifs à deux années record consécutives de commandes reçues.

La marge brute de la Corporation a diminué de 1,7 million de dollars au cours de l'année précédente. Cependant, cette diminution est le résultat de l'intégration en 2003-2004 d'un élément exceptionnel de 2,1 millions de dollars relatif au renversement d'une responsabilité de longue date. Voici d'ailleurs une comparaison complète :



Les revenus nets, constitués du total de la marge brute, des revenus nets d'intérêts et des gains (pertes) des opérations de change, ont diminué de 0,8 million de dollars par rapport à l'année dernière, surtout en raison des résultats inférieurs de la marge brute décrits précédemment. Cependant, l'augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain a causé une perte en opérations de change de 0,2 million de dollars en 2004-2005, lorsque les avoirs américains de la Corporation ont été convertis en dollars canadiens. Cette perte se compare favorablement à la perte en opérations de change de l'année dernière de 1,6 million de dollars. Suite à la mise en place en 2003-2004 d'un nouveau cadre de gestion de la trésorerie, les pertes en conversion de devises étrangères ont été nettement plus basses en 2004-2005 qu'en 2003-2004, bien qu'au cours de ces deux années le dollar canadien ait pris une importante plus-value.

Les dépenses totales ont diminué de 0,6 million de dollars d'une année sur l'autre, les dépenses administratives étant inférieures de 0,2 million de dollars comparées à celles de l'année dernière et les coûts contractuels et connexes ont baissé de 0,4 million de dollars. Voici certains des éléments constituant les dépenses administratives :

- L'effectif de la Corporation constitué en grande partie d'employés à temps plein hautement qualifiés, complété par des consultants et des employés temporaires pour doter les affectations requérant une expertise particulière, coûte 10 millions de dollars, soit le même coût que l'année dernière.
- Les frais de service de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) s'élèvent à 5,2 millions de dollars annuellement pour les activités essentielles en vertu de l'APPD. En plus de cette somme, 0,6 million de dollars a été déboursé pour la participation de TPSGC à des projets spéciaux (services essentiels extérieurs).

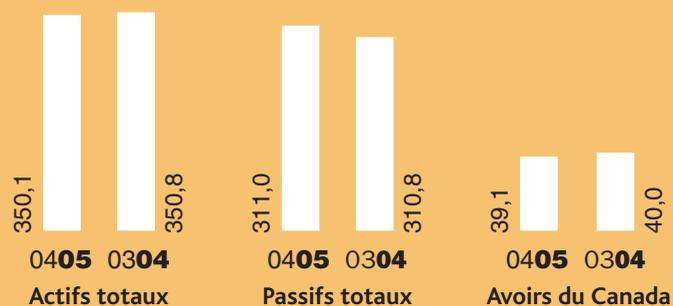
- La location des locaux s'est élevée à près de 1 million de dollars, légèrement plus que le montant dépensé en 2003-2004.
- Les dépenses de voyages, occasionnées principalement par les besoins opérationnels de garantir ou de gérer plus de 1 milliard de dollars en contrats internationaux, se sont élevées à 1 million de dollars, un montant pratiquement inchangé par rapport à celui dépensé en 2003-2004.
- Le matériel informatique, les logiciels et les coûts du soutien (n'incluant pas les employés à temps plein qui sont compris dans l'effectif décrit précédemment), se sont chiffrés à 1,1 million de dollars, soit environ 0,3 million de dollars de moins que le montant dépensé l'année dernière.
- Les coûts de marketing et de promotion se sont élevés à 0,9 million de dollars, au même niveau que l'année précédente.
- L'amortissement des actifs immobilisés associés à la remise en état par la Corporation de son système informatique a totalisé 0,7 million de dollars, le même montant qu'en 2003-2004.

La Corporation surveille attentivement ses dépenses administratives. Dans l'ensemble, les dépenses administratives ont été légèrement inférieures en 2004-2005 à celles de l'année précédente. La Corporation utilise le ratio de dépenses administratives par rapport aux opérations commerciales pour mesurer son efficacité en matière de dépenses administratives, l'objectif étant de ne pas dépasser 2 pour cent. Le ratio 2004-2005 de 1,85 pour cent était non seulement sous le seuil de 2 pour cent, mais il était également inférieur au résultat de 2003-2004, soit 1,95 pour cent.

En 2004-2005, se situant à 16,4 millions de dollars, la Corporation a reçu à peu près le même montant en crédits parlementaires que durant l'année précédente.

Bilan

Situation financière sommaire
(millions \$)



La valeur des actifs totaux de 350,1 millions de dollars au 31 mars 2005 était sensiblement inchangée par rapport à celle de la fin de l'exercice financier précédent.

À titre d'intermédiaire commercial international, la CCC compense en grande partie ses actifs liés au commerce par des engagements assortis. Les débiteurs de clients étrangers et les paiements progressifs aux exportateurs canadiens sur le côté de l'actif du bilan sont largement compensés par les créditeurs et les charges à payer aux exportateurs canadiens, de même que par les paiements progressifs de clients étrangers.

Dans certains cas, cependant, la Corporation doit avoir recours à d'autres sources de fonds de roulement pour combler les différences de calendrier entre ses créditeurs et ses débiteurs. Le pouvoir statutaire de la CCC que la loi lui confère pour effectuer un emprunt

commercial jusqu'à concurrence de 90 millions de dollars lui donne la souplesse nécessaire pour gérer de tels écarts.

Les biens en capital de la CCC ont connu une diminution nette de 617 000 \$ en 2004-2005. Cette diminution était le résultat de l'amortissement de la technologie du système informatique de la CCC.

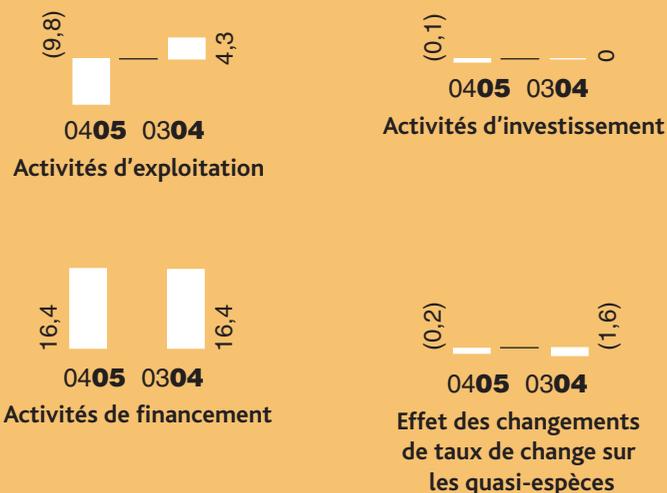
La provision de la Corporation pour les coûts contractuels et connexes supplémentaires a diminué d'environ 3 millions de dollars. Les augmentations de la provision de 5,2 millions de dollars visent les dépenses effectuées au cours de l'année, lorsqu'elles sont compensées et dépassées par les 6,2 millions de dollars en décaissements touchant les règlements de contrats non exécutés par des exportateurs canadiens, et par les 2 millions de dollars de réductions apportées à d'autres actifs.

La valeur des investissements en capital du gouvernement du Canada dans la CCC est demeurée essentiellement la même, soit environ 39,1 millions de dollars. La Corporation croit qu'elle possède le capital suffisant pour accepter les risques commerciaux normaux inhérents à son portefeuille de contrats non exécutés totalisant environ 1,4 milliard de dollars à la fin de l'année. La Corporation applique une structure de gestion du risque complète à l'appui de cette position, en reconnaissant qu'à titre de société d'État mandataire, toutes ses obligations sont des obligations du gouvernement du Canada.

Changements dans les mouvements de trésorerie

Sommaire des mouvements de trésorerie

Fonds de trésorerie fournis (utilisés) par (millions \$)



Tel que décrit dans l'état de l'évolution du mouvement de trésorerie de la Corporation, l'encaisse et les dépôts à court terme au 31 mars 2005 ont augmenté de 6,3 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cette augmentation peut être observée dans trois principaux secteurs d'activités :

Activités d'exploitation

Pour 2004-2005, la Corporation a utilisé 9,8 millions de dollars en espèces dans ses activités d'exploitation, comparativement aux 4,3 millions de dollars apportés par les activités d'exploitation en 2003-2004. Le mouvement annuel de trésorerie de la CCC provenant de ses activités est traditionnellement négatif en raison des politiques de paiement de ses activités d'APPD, en vertu desquelles la Corporation paye les exportateurs canadiens dans les 30 jours suivant la réception de la facture, quel que soit le moment où elle reçoit le paiement du gouvernement américain. En 2004-2005,

d'importantes sommes ont également été consacrées au cours de l'année au règlement des contrats non exécutés par des exportateurs canadiens, ce qui a fait augmenter les résultats négatifs.

Activités d'investissement

Comme en 2003-2004, il n'y a eu aucune activité d'investissement importante cette année.

Activités de financement

Le montant provenant des activités de financement s'est élevé à 16,4 millions de dollars pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005, le même montant que l'année précédente. Le mouvement de trésorerie de cette année provenant des activités de financement représente les crédits parlementaires de fonctionnement de la Corporation.

Comparaison avec le plan d'entreprise de 2004-2005 à 2008-2009

L'année 2004-2005 a été positive pour la Corporation du point de vue de la production de revenus. La CCC a dépassé son objectif de revenu brut établi à 9,1 millions de dollars de 0,9 million de dollars, alors que les exportateurs canadiens ont confirmé la valeur qu'ils attribuent aux services et à l'expertise de la CCC concernant l'élaboration de projets couronnés de succès. En particulier, la CCC a dépassé son objectif de 7,2 millions de dollars de revenus en frais de service en générant 7,6 millions de dollars dans sa troisième année de mise en oeuvre, le plus haut niveau de revenus en frais de service dans l'histoire commerciale de la CCC. Les résultats des revenus nets d'intérêts ont été plus importants que prévus, principalement grâce aux efforts accrus de recouvrement des débiteurs qui ont réduit les coûts des emprunts commerciaux de la Corporation.

Bien que les pertes en conversion de devises aient été maintenues au minimum par des programmes spécifiques conçus pour contrôler ces pertes, la Corporation a affiché une perte en conversion de devises plus importante que prévue au budget en raison d'une appréciation supérieure aux prévisions du dollar canadien par rapport au dollar américain durant toute l'année. Le dollar canadien s'est apprécié comparativement à la devise américaine, passant de 0,7626 U.S. (1,3113 CAD) au 31 mars 2004 à 0,8267 U.S. (1,2096 CAD) au 31 mars 2005.

Les coûts contractuels et les frais connexes supplémentaires ont dépassé les niveaux prévus (selon les tendances historiques) de 3,3 millions de dollars. Cette situation résulte de problèmes relatifs à un petit nombre de contrats facilités pour des PME signés avant 2003, mais dont les dommages-intérêts n'ont pas pu être déterminés ou quantifiés avant cette année. La Corporation poursuivra ses efforts pour mieux contrôler ses processus internes afin de garantir que la gestion et la surveillance optimales des risques sont en place pour tous les contrats.

Un horizon de cinq ans

Le plan d'entreprise de la CCC pour 2005-2006 à 2009-2010 détermine les objectifs et les stratégies que la Corporation poursuivra pour s'acquitter de son mandat qui consiste à favoriser le commerce. La CCC continuera de travailler pour créer un portefeuille de contrats d'exportation plus diversifié. Pour 2005-2006, la Corporation a établi une cible de frais de service de 7,3 millions de dollars.

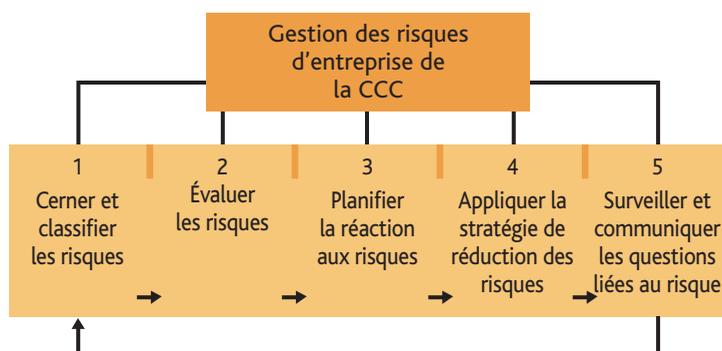
En réponse à un nombre croissant d'entreprises qui demandent l'appui de la CCC pour des projets plus complexes avec une composante de construction à l'étranger, la CCC porte son attention davantage dans ce domaine. Une réorientation sur ces projets aura une incidence positive sur les finances de la Corporation parce qu'ils nécessitent un travail intensif préalable aux contrats qui, selon la politique de frais de service de la Corporation, est imputable au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Le revenu net prévu pour 2005-2006 est de 0,8 million de dollars, puisque les coûts contractuels supplémentaires devraient retourner aux niveaux de 2003-2004, compte tenu des efforts que la Corporation entreprend pour améliorer ses processus internes de gestion des risques.

Gestion des risques

Aperçu

La CCC est confrontée à une grande variété de risques et d'incertitudes (externes et internes) qui touchent l'exécution de son mandat qui consiste à faciliter le flux des échanges commerciaux internationaux. Afin de renforcer les méthodes existantes de la CCC en matière de gestion des risques, la Corporation a entrepris la mise en place d'un cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE). La GRE renforcera la capacité de la Corporation de relier aux objectifs d'entreprise les risques stratégiques, opérationnels et transactionnels associés à l'exportation. Le cadre de GRE favorisera la cohérence des processus d'analyse des risques dans l'ensemble de la Corporation.



La mise en oeuvre de la GRE a débuté au milieu de l'année financière, la majorité des réalisations attendues devant être en place au cours de l'exercice financier 2005-2006.

Gouvernance des risques

La gestion des risques est implantée dans toute la Corporation. Le Comité de vérification rend compte au conseil d'administration des enjeux reliés à la gestion des risques. La direction est chargée d'élaborer les structures, les politiques et les procédures de gestion des risques qui sont soumises à l'examen du conseil d'administration. En élaborant le plan d'entreprise, la direction tient compte des risques stratégiques ayant une incidence sur la réalisation des objectifs d'entreprise. Les risques opérationnels sont la responsabilité des vice-présidents. Le vice-président, Risque et services financiers, établit les politiques et les procédures relatives aux risques transactionnels préalables au contrat d'exportation. La conformité à ces politiques est la responsabilité du vice-président, Opérations, qui établit également les politiques de gestion des risques postcontractuels en ce qui concerne les transactions d'exportation.

En plus d'établir les paramètres des risques transactionnels de l'exportation, le vice-président, Risque et services financiers, doit veiller à ce que les risques stratégiques, opérationnels et transactionnels associés à l'exportation soient dûment traités par ceux qui en répondent par le biais de la GRE.

Catégories de risques

Risques stratégiques

La Corporation considère les risques stratégiques comme les risques pouvant entraver l'atteinte des objectifs d'entreprise. La direction et le conseil d'administration examinent ces risques en élaborant le plan d'entreprise. La direction estime que les éléments suivants ont une répercussion stratégique :

Risques associés au mandat

Le mandat de la CCC consiste à contribuer au développement du commerce international. Bien que cet énoncé de mandat soit très large, les programmes et les services offerts par la Corporation doivent appuyer le programme commercial du gouvernement sans chevaucher d'autres initiatives gouvernementales ou activités des sociétés d'État. En outre, la CCC doit respecter tous les règlements du gouvernement établis dans les diverses lois régissant les sociétés d'État. Un sous-comité du conseil d'administration (Comité des initiatives commerciales) a été établi et est chargé de veiller à ce que ces critères soient respectés pour tous les nouveaux produits et services et ceux qui existent déjà.

Risques organisationnels

La direction doit veiller à ce que la structure organisationnelle appropriée soit en place pour aider l'organisation à atteindre ses objectifs. Cette structure comprend les ressources humaines, la gestion de l'information et les structures gestionnelles. Au cours de l'année, des changements ont été apportés à la fonction de gestion des risques et aux responsabilités individuelles en matière de risques afin que la Corporation soit davantage en mesure d'atteindre ses objectifs.

Risques associés à la réputation

Les risques associés à la réputation résultent d'événements qui ternissent l'image de marque de la CCC. Une mauvaise communication avec les intervenants de la Corporation peut également porter atteinte à la réputation. Le fait de s'assurer que les intervenants prennent pleinement conscience des activités de la Corporation rend moins probable cette possibilité. La Corporation entretient des liens étroits avec ses intervenants et a accru sa transparence en augmentant le nombre de rapports accessibles au public par le site Web de la CCC.

Risques associés au contexte commercial

Les changements dans l'économie, les besoins commerciaux, l'assurance et les méthodes bancaires ont une incidence sur l'utilisation et la valeur des services que la CCC met à la disposition des exportateurs du Canada. En élaborant son plan d'entreprise, le conseil d'administration et la direction tiennent compte de ces tendances en fixant les priorités de la Corporation.

Risques opérationnels

Chaque unité commerciale au sein de la Corporation gère le risque de pertes résultant de l'incompétence ou des défaillances des personnes, des processus ou des systèmes à l'interne. Les responsables des risques sont les vice-présidents des unités commerciales. L'équipe de GRE assure la supervision et le soutien au besoin.

Risques associés aux personnes

Le fait de s'assurer que le personnel de la Corporation puisse jouir de possibilités de formation appropriées constitue la condition principale garantissant qu'une personne possède tous les outils nécessaires pour accomplir sa fonction. Plus de 55 programmes de formation ont été offerts au personnel tout au long de l'année. Un cadre de planification de la relève a également été présenté au conseil d'administration au cours de l'année.

Risques associés à l'information

Le fait de disposer d'excellents systèmes de gestion de l'information est essentiel pour permettre au personnel d'atteindre les objectifs généraux. Au cours de l'année, la Corporation s'est attardée à améliorer son système de gestion de l'information, à finaliser les plans de continuité des opérations et à entreprendre le travail sur un nouveau portail sur le Web pour les employés et la mise en place ultérieure pour les clients.

Risques associés aux processus

Outre la mise en œuvre de la GRE, tous les processus importants reliés aux activités quotidiennes de la Corporation ont été réexaminés. Les processus de la Corporation en matière de gestion des dossiers et de certification des projets ont été l'objet d'une attention particulière. À mesure que le processus de GRE sera déployé en 2005, d'autres processus clés comme la gestion de la trésorerie et des débiteurs et créditeurs seront examinés.

Risques associés aux transactions d'exportation

La Corporation est consciente de la nécessité de protéger les contribuables en gérant efficacement les risques liés à ses opérations commerciales, spécialement en ce qui concerne ses contrats d'exportation. Dans le cadre de la gestion des risques associés aux opérations d'exportation, les catégories importantes de risques suivantes sont passées en revue :

Risques contractuels

Avec environ 1,4 milliard de dollars en obligations contractuelles en cours, les modalités des contrats étrangers que la CCC conclut entrent dans la catégorie des secteurs à risque cruciaux. Le rôle de maître d'œuvre que joue la CCC lui permet de négocier directement avec des acheteurs étrangers afin de faire retirer les modalités ou les conditions trop lourdes et qui outrepasseraient sa tolérance au risque. En agissant ainsi, la CCC réduit ses propres risques associés à l'exécution en vertu du contrat étranger. Du coup, cette façon d'agir réduit le risque de l'exportateur.

Voici quelques exemples de problèmes de risques contractuels que la CCC parvient à régler : dommages-intérêts fixés à l'avance, calendrier des paiements de l'étranger pour la trésorerie liée à la production de l'exportateur, emplacement et base d'acceptation des produits et services, emplacement et base du règlement des différends et calendrier des obligations contractuelles de la partie étrangère par rapport à celles de l'exportateur. La CCC transmet toutes les obligations du contrat étranger au fournisseur canadien par un contrat de contrepartie interne.

Risques associés au rendement

Les risques associés au rendement ont trait à la possibilité que le fournisseur de la Corporation ou les fournisseurs (les exportateurs) ne parviennent pas à fournir les produits et services à l'acheteur étranger selon les conditions du contrat. Avant de conclure de tels contrats, la Corporation entreprend un contrôle préalable approfondi de la capacité administrative, technique et financière de l'exportateur et du contrat étranger.

Dans le cas de projets en vertu de l'Accord sur le partage de la production de défense (APPD) et de certains autres Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) entreprend cette évaluation des risques pour le compte de la Corporation. Selon les résultats, la Corporation peut demander des certitudes supplémentaires telles qu'un cautionnement d'exécution et/ou des modifications au contrat.

Après la signature du contrat, la Corporation surveille et gère activement les risques associés aux transactions après engagement pour s'assurer que les problèmes sont déterminés et réglés dès que possible. La Corporation a offert une formation complète tout au long de l'année après l'introduction officielle de son Manuel de gestion postcontractuelle (MGP). La mise en œuvre de ce manuel améliorera les pratiques de gestion des risques et les processus opérationnels de la Corporation associés à son portefeuille de contrats actifs.

Risques associés au crédit étranger

Les risques associés au crédit étranger concernent la possibilité que la partie étrangère ne respecte pas son obligation de payer les produits et services selon les termes du contrat. La Corporation s'est munie d'une politique sur les risques associés au crédit étranger qui détermine le montant et la mesure selon lesquels elle assumera elle-même ce risque. Plus précisément, elle requiert un risque de crédit coté triple A des gouvernements étrangers et des parties commerciales, et elle accepte des garanties commerciales pour appuyer les obligations de payer des acheteurs étrangers lorsque la cote de crédit est inférieure, sauf exception stipulée par le conseil d'administration. Dans tous les autres cas, les risques associés au crédit étranger sont la responsabilité de l'exportateur qui a souvent recours aux services de financement et d'assurance d'Exportation et développement Canada (EDC).

Risques associés au change des devises étrangères du contrat d'exportation

Les risques associés au change renvoient à la possibilité que la devise étrangère fluctue négativement par rapport au dollar canadien au cours du contrat, ce qui résulte en une baisse des revenus en dollars canadiens pour les exportateurs. La Corporation fait assumer ce risque à l'exportateur canadien par voie d'un mécanisme d'attribution de contrats de contrepartie de la CCC. La Corporation paie uniquement les exportateurs dans la devise de base du contrat étranger.

Allocation pour capital de risque

La Corporation utilise son capital pour soutenir les risques associés à ses opérations d'exportation. Ces risques comprennent les risques associés à la performance du fournisseur ainsi que tous les risques associés aux ententes de crédit que la Corporation a conclues.

La communauté des PME peut éprouver des difficultés à respecter les critères stricts de la CCC en matière de contrôle préalable. Bien que les PME puissent posséder des connaissances techniques approfondies, l'étendue de leurs aptitudes en matière de finances et de gestion peut être limitée. Dans certains cas, la Corporation peut entreprendre des projets avec des PME qui présentent des risques particuliers. Si le projet outrepassa le seuil normal de tolérance aux risques de la CCC, le projet peut être appuyé par le Fonds de risque de la PME. Ce fonds a été établi par le conseil d'administration afin de faire face aux risques particuliers d'un projet qui ne peuvent pas être atténués par le biais du processus normal de contrôle préalable. Les risques doivent être quantifiables pour être soutenus par le Fonds de risque de la PME et les primes de risque correspondantes doivent être renvoyées à l'exportateur.

Le conseil d'administration est mis au courant trimestriellement de la situation du capital de risque disponible et de l'exposition au risque du Fonds de risque de la PME.

États financiers et notes

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers de la Corporation commerciale canadienne et tous les éléments d'information inclus dans ce rapport annuel relèvent de la responsabilité de la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, à partir des meilleures estimations et du jugement éclairé de la direction, le cas échéant. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec les états financiers.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient des registres et documents comptables, des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés et que les opérations de la Corporation sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent et, selon le cas, à la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* ainsi qu'à la charte et aux règlements administratifs de la Corporation.

Le Comité de vérification supervise les responsabilités de la direction consistant à tenir des systèmes de contrôle convenables et à assurer la qualité des rapports financiers communiqués. Le Comité de vérification rencontre la direction et le vérificateur externe pour s'assurer que ces groupes s'acquittent de leurs responsabilités et pour aborder les questions concernant la vérification, les contrôles internes et autres sujets financiers pertinents. Le Comité de vérification a examiné les états financiers avec le vérificateur externe et a soumis son rapport au Conseil d'administration, qui à son tour, a examiné et approuvé les états financiers.

Le vérificateur externe de la Corporation, c'est-à-dire la vérificatrice générale du Canada, vérifie les états financiers de la Corporation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et formule son opinion sur les états financiers.

Le président et chef de
la direction

"John McBride"
(signé)

John McBride

Le vice-président,
Risque et services financiers,
et chef de la direction financière

"Michel Houle"
(signé)

Michel Houle, CMA

Ottawa, Canada
Le 20 mai 2005



Rapport du vérificateur

Au ministre du Commerce international

J'ai vérifié le bilan de la Corporation commerciale canadienne au 31 mars 2005 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Corporation dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* et aux règlements administratifs de la Corporation.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

"Douglas G. Timmins"
(signé)

Douglas G. Timmins, CA
Vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 20 mai 2005

Bilan

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2005	2004
Actifs		
Trésorerie (note 4)	56 453 \$	50 156 \$
Débiteurs (note 5)	201 335	193 612
Avances aux exportateurs canadiens	22 304	32 484
Paiements progressifs aux exportateurs canadiens	68 335	72 286
	348 427	348 538
Immobilisations (note 6)	1 652	2 269
	350 079 \$	350 807 \$
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	191 388 \$	186 961 \$
Avances des clients étrangers	43 058	42 847
Paiements progressifs des clients étrangers	70 735	72 215
Provision pour coûts contractuels supplémentaires et frais connexes (note 10)	4 804	7 757
	309 985	309 780
Avantages sociaux futurs (note 8)	981	1 063
	310 966	310 843
Obligations contractuelles et éventualités (notes 9 et 11)		
Avoir du Canada		
Surplus d'apport (note 1)	28 000	28 000
Bénéfices non répartis	11 113	11 964
	39 113	39 964
	350 079 \$	350 807 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé :

Le président du Conseil d'administration

"Alan R. Curleigh"
(signé)

Alan R. Curleigh

Le président du Comité de vérification

"John Duffy"
(signé)

John Duffy, CA

État des résultats et bénéfices non répartis

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2005	2004
Revenus		
Opérations commerciales (note 12)	1 173 605 \$	1 121 831 \$
Moins : coût des opérations commerciales	1 165 012	1 111 515
Marge brute	8 593	10 316
Revenus d'intérêts nets	1 230	1 606
Perte de change	(226)	(1 558)
Revenus nets	9 597	10 364
Dépenses		
Coûts contractuels supplémentaires et frais connexes (note 10)	5 182	5 584
Frais administratifs (note 13)	21 671	21 867
Total des dépenses	26 853	27 451
Résultats d'exploitation nets avant crédit parlementaire	(17 256)	(17 087)
Crédit parlementaire (note 15)	16 405	16 274
Résultats d'exploitation nets	(851)	(813)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	11 964	12 777
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	11 113 \$	11 964 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2005	2004
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Recettes des clients étrangers	1 156 026 \$	1 110 658 \$
Intérêts reçus	1 230	1 606
Frais de service et autres revenus reçus	8 593	10 308
Paiements aux exportateurs canadiens	(1 154 357)	(1 096 805)
Paiements administratifs	(21 268)	(21 497)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'exploitation	(9 776)	4 270
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(100)	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(100)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Crédit parlementaire – exploitation	16 399	16 381
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	16 399	16 381
Effet des fluctuations des taux de change sur les espèces et quasi-espèces	(226)	(1 558)
Augmentation de la trésorerie	6 297	19 093
Trésorerie au début de l'exercice	50 156	31 063
Trésorerie à la fin de l'exercice	56 453 \$	50 156 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2005

1. Nature, organisation et financement

La Corporation commerciale canadienne (la « Corporation ») a été établie en 1946 en vertu de la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* et est une société d'État mandataire figurant dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La Corporation agit généralement comme maître d'œuvre lorsque des gouvernements étrangers, des organisations internationales ou des acheteurs étrangers du secteur privé veulent acheter des produits et services du Canada par l'entremise du gouvernement canadien. La Corporation établit des contrats avec ces clients étrangers et elle conclut également des contrats d'approvisionnement correspondants avec des exportateurs canadiens.

Le Parlement a fourni à la Corporation 28 millions de dollars comme surplus d'apport. Chaque année, les activités de la Corporation sont financées principalement par une combinaison de crédits parlementaires, de revenus d'intérêts, de recouvrement des coûts, de frais de services et de revenus d'escompte des débiteurs.

La Corporation n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Voici un sommaire des principales conventions comptables :

(a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada demande que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui affectent les montants des actifs et des passifs déclarés et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants des revenus et dépenses déclarés au cours de l'exercice. L'estimation la plus importante de la direction est la provision pour coûts contractuels supplémentaires. Les résultats réels pourraient différer de cette estimation.

(b) Contrats

La Corporation comptabilise les revenus de ses opérations commerciales et les coûts s'y rapportant lorsqu'une livraison est effectuée, c'est-à-dire au moment où le titre de propriété passe au client étranger ou, dans le cas où le contrat stipule des paiements progressifs, au moment de l'acceptation par la Corporation des travaux exécutés.

Lorsqu'ils sont permis, les paiements progressifs correspondent aux paiements effectués par les clients étrangers et aux paiements aux exportateurs canadiens en fonction du travail exécuté dans le cadre d'un contrat menant à la livraison d'un produit ou d'un service. En général, ces paiements représentent jusqu'à 75 pour cent des frais engagés. Étant donné que le titre de propriété n'a toutefois pas encore été cédé aux clients étrangers, la Corporation reconnaît les paiements progressifs versés aux exportateurs canadiens comme un actif et les paiements progressifs reçus des clients étrangers comme un passif. Cet actif et ce passif sont supprimés à la livraison et sur acceptation des travaux par le client étranger.

Les avances provenant des clients étrangers et les avances versées aux exportateurs canadiens représentent un acompte versé au début du contrat, avant toute exécution de travaux. La Corporation reconnaît les avances versées aux exportateurs canadiens comme un actif et les avances reçues des clients étrangers comme un passif. Les avances versées et les avances reçues sont réduites au terme de l'exécution du contrat et à l'acceptation par le client étranger.

Avant la modification de la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* le 19 avril 2002, la Corporation pouvait uniquement recouvrer les coûts directement engagés pour obtenir des contrats internationaux spécifiques. Les montants recouverts pour les contrats internationaux signés avant cette date sont constatés à titre de revenus d'opérations commerciales lorsque :

- (1) le bien ou service a été livré par l'exportateur canadien; ou
- (2) l'exportateur canadien a réalisé une partie substantielle du travail dans le cas de paiements progressifs.

À l'entrée en vigueur de cette modification à la loi, la Corporation a été autorisée à imposer des droits commerciaux pour ses services. Les droits commerciaux générés pour les contrats internationaux signés le ou après le 19 avril 2002 sont considérés comme des revenus d'opérations commerciales lorsque les services sont rendus.

Les revenus d'escompte produits par la Corporation correspondent à l'écart entre les sommes versées par la Corporation à l'exportateur canadien et les sommes que l'exportateur canadien a facturées à l'origine à la Corporation.

Il incombe à la Corporation de veiller à ce que les modalités contractuelles avec le client étranger soient satisfaites, quelle que soit la qualité de la performance fournie par l'exportateur canadien. Si l'exportateur canadien néglige de remplir ses obligations envers la Corporation, cette dernière peut devoir assumer des coûts contractuels et frais connexes supplémentaires. Ces coûts sont déterminés selon la méthode de contrat par contrat et comprennent les frais d'achèvement, de réapprovisionnement, juridiques et autres frais connexes fondés sur les devis ou les estimations. Ces coûts sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice où le défaut d'exécution est constaté et où les coûts supplémentaires devant être assumés par la Corporation sont raisonnablement déterminés.

(c) Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la fin de l'exercice. Les montants des revenus et dépenses sont convertis aux taux de change moyens en vigueur le mois courant.

La Corporation conserve des fonds de roulement en devises autres que la devise canadienne pour faciliter les flux de trésorerie entre les clients étrangers et les exportateurs canadiens.

(d) Trésorerie

La trésorerie comprend de l'encaisse, des dépôts à vue et des placements temporaires arrivant à échéance à moins de trois mois de la date d'acquisition.

(e) Immobilisations

Les immobilisations correspondent principalement aux coûts de conception et d'élaboration des systèmes d'information et sont comptabilisées, lorsqu'elles sont importantes, après que la faisabilité technologique ait été établie. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la durée de vie utile estimative de cinq ans.

(f) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires qui ne sont pas considérés comme du surplus d'apport sont inscrits comme financement dans l'exercice pour lequel ils sont approuvés, sauf en ce qui concerne les crédits restreints par la législation et associés à des dépenses d'exercices ultérieurs, qui sont reportés et considérés comme financement de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les crédits utilisés pour l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat selon la même méthode que les immobilisations connexes.

(g) Avantages sociaux futurs

i) Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Corporation correspondent au coût total à titre d'employeur. Ce montant est actuellement fondé sur un multiple de la cotisation obligatoire de l'employé et peut varier à un moment donné selon les résultats du Régime. Les cotisations de la Corporation sont passées en charges dans l'exercice où les services sont fournis et constituent les obligations totales en matière de prestations de retraite. Actuellement, la Corporation n'est pas tenue de verser des cotisations en rapport avec toute insuffisance actuarielle du Régime de retraite de la fonction publique.

ii) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ en vertu des conventions collectives et des conditions d'emploi applicables. Le coût de ces indemnités est comptabilisé au moment où les employés fournissent les services nécessaires pour y avoir droit. Le coût des indemnités auxquelles les employés ont droit est déterminé par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La valeur de l'obligation est fondée sur un taux courant d'actualisation lié au marché et sur d'autres hypothèses actuarielles qui représentent la meilleure estimation à long terme, par la direction, de facteurs tels que les futures augmentations de salaires et les taux de démission des employés. L'excédent du gain actuariel net (ou de la perte actuarielle nette) sur 10 pour cent de l'obligation au titre des prestations est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs. La durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs couverte par ce régime est de 12 ans (12 ans en 2004). Ces indemnités représentent la seule obligation de la Corporation qui nécessite un règlement par paiement futur.

La dernière évaluation actuarielle complète a été réalisée le 31 mars 2004 et la prochaine est prévue pour le 31 mars 2007.

3. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de la trésorerie, des débiteurs, des avances aux exportateurs canadiens, des paiements progressifs aux exportateurs canadiens, des créditeurs et charges à payer, des avances des clients étrangers et des paiements progressifs des clients étrangers, puisqu'ils sont à courte échéance, équivaut aux valeurs comptables.

4. Trésorerie

Au 31 mars 2005, la trésorerie comprend (en milliers de dollars) :

	2005		2004	
	Devise originale	Dollars canadiens	Devise originale	Dollars canadiens
Dollars canadiens	35 824	35 824 \$	37 926	37 926 \$
Dollars américains	14 392	17 408	8 599	11 277
Dollars australiens	2 811	2 627	338	338
Livre sterling britannique	174	397	167	402
Dollars des Caraïbes orientales	434	197	434	213
		56 453 \$		50 156 \$

La Corporation investit dans des dépôts à court terme dans des banques canadiennes. Au 31 mars 2005, la durée moyenne à l'échéance des dépôts à court terme était d'une journée (un jour en 2004). Le rendement global du portefeuille au 31 mars 2005 était de 2,54 pour cent (1 pour cent en 2004). La trésorerie comptabilisée au coût, équivalant à la juste valeur marchande.

De la trésorerie, 18 642 000 \$ (8 740 000 \$ en 2004) correspondent aux fonds reçus de clients étrangers qui seront versés aux exportateurs canadiens à une date ultérieure, conformément aux contrats. Lorsque le contrat le stipule, ces fonds peuvent accumuler de l'intérêt au crédit de l'exportateur canadien ou du client étranger.

5. Débiteurs, créditeurs et charges à payer

Les débiteurs sont exigibles selon les conditions normales du commerce international et ne portent normalement pas d'intérêt. Le profil d'échéance des débiteurs de la Corporation était le suivant :

Moins de 1 an	198 142 000 \$
De 1 an à moins de 3 ans	3 193 000 \$

Les créditeurs sont exigibles selon les conditions normales de commerce, sauf lorsqu'il s'agit de petites et moyennes entreprises particulières dont le contrat a été conclu avant janvier 2001. Tant que ces contrats ne sont pas terminés, les créditeurs sont payés dans les 15 jours. Le profil d'échéance des créditeurs de la Corporation était le suivant :

Moins de 1 an	188 461 000 \$
De 1 an à moins de 3 ans	2 927 000 \$

En vertu d'une série spécifique de contrats de financement, inclus dans les *créditeurs et charges à payer*, la Corporation devait 26 754 000 \$ au 31 mars 2005 (32 725 000 \$ en 2004). Ces contrats portent intérêt au coût du financement plus 0,25 pour cent et la Corporation a offert en garantie certains débiteurs étrangers à des conditions spécifiques. Toutefois, la Corporation a également accès à plusieurs garanties commerciales pour les cas où la partie étrangère négligerait de rembourser ces débiteurs. L'encours des débiteurs offerts en garantie en vertu de ces ententes au 31 mars 2005 était de 30 771 000 \$ (32 966 000 \$ en 2004) et les échéanciers étaient les suivants :

Moins de 1 an	27 578 000 \$
De 1 an à moins de 3 ans	3 193 000 \$

6. Immobilisations

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2005		2004	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette aux livres	Valeur nette aux livres
Systèmes d'information	3 683 \$	2 031 \$	1 652 \$	2 269 \$

Les frais administratifs comprennent un montant de 717 000 \$ (717 000 \$ en 2004) à titre d'amortissement.

7. Facilité de crédit d'exploitation à demande

La *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* permet à la Corporation d'emprunter auprès du Trésor ou d'autres sources jusqu'à concurrence de 90 millions de dollars (10 millions auparavant). La Corporation a ouvert une facilité de crédit renouvelable donnant accès à des fonds au montant de 40 millions de dollars canadiens ou l'équivalent en dollars américains. L'endettement dans le cadre de cet accord est non garanti et cette facilité de crédit n'a aucune date d'échéance. Au 31 mars 2005, il n'y avait aucun retrait sur cette marge de crédit.

8. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

La Corporation et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime de retraite assure des indemnités selon les années de service et la rémunération moyenne à la retraite. Les indemnités sont entièrement indexées à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations de la Corporation et des employés au Régime de retraite de la fonction publique pour l'exercice étaient les suivantes :

(en milliers de dollars)	2005	2004
Cotisation de la Corporation	756 \$	820 \$
Cotisation des employés	339 \$	298 \$

b) Indemnités de départ

La Corporation fournit à ses employés des indemnités de départ fondées sur les années de service et le salaire final. Ce régime d'indemnisation n'est pas capitalisé et il n'a pas d'actifs, ce qui résulte en un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Les indemnités seront payées à même des crédits futurs. L'information sur le régime, établie à la date du bilan, est la suivante :

(en milliers de dollars)	2005	2004
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	951 \$	981 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	68	67
Intérêts débiteurs	57	54
Indemnités payées	(70)	(177)
Pertes actuarielles (gains actuariels)	(7)	26
Solde à la fin de l'exercice	999 \$	951 \$
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	999	951
Gains (pertes) actuariels nets non amortis	(18)	112
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	981 \$	1,063 \$

	2005	2004
Obligation au titre des prestations constituées au 31 mars		
Taux d'escompte	6,05 %	6,05 %
Augmentation du taux d'indemnisation	1,50 %	3,00 %
Coût des indemnités pour l'exercice terminé le 31 mars		
Taux d'escompte	6,05 %	5,78 %
Augmentation du taux d'indemnisation	1,50 %	3,00 %

9. Obligations contractuelles et gestion des risques

(a) Obligations contractuelles et indemnités

La Corporation est tenue d'exécuter de nombreux contrats avec des clients étrangers. Au 31 mars 2005, la valeur totale du portefeuille de contrats qui restaient à exécuter était d'environ 1,382 milliard de dollars (1,357 milliards en 2004). Le portefeuille des contrats de la Corporation s'établit comme suit :

Moins de 1 an	694 016 000 \$
De 1 an à moins de 3 ans	442 190 000 \$
De 3 ans à moins de 5 ans	245 367 000 \$

La Corporation conclut des contrats avec des sociétés canadiennes afin de rencontrer ses obligations contractuelles. En fonction des résultats des contrôles préalables, la Corporation peut avoir recours à des garanties commerciales, y compris des retenues de garanties, des garanties bancaires, des cautions, des cautions de la société mère, des cessions d'indemnités d'assurance, des privilèges sur biens, des garanties personnelles et des espèces des actionnaires placées en fiducie auprès de la Corporation.

En application du Programme de paiements progressifs, la Corporation indemnise les banques participantes pour des montants qu'elles ont avancés aux exportateurs canadiens. La Corporation peut revendiquer le titre de propriété sur les travaux en cours si un exportateur canadien n'achève pas son contrat. Le montant des indemnités non encore versées au 31 mars 2005 s'élevait à 731 000 \$ (1 713 000 \$ en 2004). Les indemnités non encore versées s'établissaient comme suit :

Moins de 1 an	731 000 \$
---------------	------------

En plus de réclamer le titre des travaux en cours, la Corporation, en fonction des résultats des contrôles préalables, peut avoir recours à des garanties commerciales, y compris des cautions de la société mère, des cessions d'indemnités d'assurance, des privilèges sur biens, des garanties personnelles et des espèces des actionnaires placées en fiducie auprès de la Corporation.

(b) Gestion des risques

En ce qui concerne le risque de crédit des clients étrangers, la Corporation consent généralement des modalités de comptes ouverts aux parties bénéficiant d'une cote de crédit d'au moins AAA et exige des garanties lorsque la cote de crédit est sous ce seuil.

Pour ce qui est des risques de change, les contrats avec des clients étrangers et les contrats correspondants avec des exportateurs canadiens sont ordinairement conclus dans la même devise. La Corporation a recours à cette technique pour transférer le risque de change à l'exportateur canadien.

10. Provision pour coûts contractuels supplémentaires et frais connexes

La Corporation peut avoir à engager des coûts contractuels supplémentaires et des frais connexes si des exportateurs canadiens ne respectent pas les conditions de leurs contrats. La Corporation a comptabilisé une dépense de 5 182 000 \$ (5 584 000 \$ en 2004) relativement aux *coûts contractuels supplémentaires et frais connexes*, laissant un solde de 4 804 000 \$ au 31 mars 2005 (7 757 000 \$ en 2004), qui correspond à la meilleure estimation par la direction des coûts supplémentaires que la Corporation devra engager pour respecter ses obligations contractuelles.

11. Éventualités

La Corporation est la partie demanderesse ou intimée dans certaines réclamations et poursuites en instance. Bien que les dommages et intérêts réclamés par les plaignants soient élevés, de l'avis des conseillers juridiques, la direction croit qu'il est actuellement impossible de déterminer le passif éventuel de la Corporation et les dommages et intérêts ou les montants résultant de ce passif.

Les montants à payer, le cas échéant, seront comptabilisés au cours de l'exercice où ils pourront être déterminés.

Au cours de l'exercice 2004, la cour supérieure de l'Ontario a rendu un jugement contre la Corporation et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) pour une somme de 30 millions de dollars portant intérêt depuis octobre 1985, date à laquelle l'événement est survenu. Le procureur général du Canada a logé un avis d'appel contre la décision du tribunal qui a été entendu en avril 2005. La décision n'a pas encore été rendue. Toute responsabilité éventuelle découlant de ce cas sera partagée entre la Corporation et TPSGC. La répartition ne peut être déterminée en ce moment. La direction croit qu'il est actuellement impossible de déterminer le passif éventuel, les dommages et les intérêts ou les montants résultant de ce passif.

12. Opérations commerciales

Les opérations commerciales résultant de la facilitation par la Corporation de ventes de produits canadiens à des clients étrangers (y compris des gouvernements, des organismes internationaux et d'autres acheteurs du monde entier) étaient réparties comme suit :

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2005	2004
Gouvernement et autres acheteurs américains	818 820 \$	680 630 \$
Autres gouvernements et acheteurs étrangers	354 785	441 201
	1 173 605 \$	1 121 831 \$

Les opérations commerciales comprennent des contrats facturés de 1,2 milliard de dollars (1,1 milliard en 2004) et les frais de service et d'autres revenus totalisant 8 593 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 (10 316 000 \$ en 2004).

Il faut distinguer les opérations commerciales du volume d'activité. Ce dernier correspond à la valeur totale des contrats et avenants signés durant l'exercice et qui a atteint 1,5 milliard de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005 (1,2 milliard en 2004).

13. Frais administratifs

Les frais administratifs comprennent :

Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2005	2004
Rémunération de l'effectif	10 050 \$	10 007 \$
Services de gestion de contrat		
(déduction faite de 433 000 \$ en coûts recouverts) (note 14(a))	5 380	5 231
Logiciels, matériel informatique et soutien	1 118	1 388
Déplacements et accueil	1 021	1 004
Loyer	966	949
Marketing et promotion	939	910
Amortissement	717	717
Formation des ressources humaines et autres initiatives	616	629
Autres dépenses	587	711
Télécommunications, messagerie, traduction	277	321
	21 671 \$	21 867 \$

14. Opérations entre apparentés

La Corporation est apparentée, pour ce qui est de la propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. Elle participe à des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

(a) Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada assure à la Corporation des services de gestion de contrats à des taux négociés qui sont fondés en partie sur le montant des contrats obtenus; il exerce également certaines fonctions au prix de revient.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, le coût des services s'est élevé à 5 813 000 \$ (5 231 000 \$ en 2004) et il est inclus dans les frais administratifs.

Dans un cas, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a fourni à la Corporation des services de gestion de contrats sans coûts additionnels. Il est impossible de déterminer le coût de ces services. Ceux-ci ne sont donc pas comptabilisés dans les comptes de la Corporation.

(b) Ministère de la Justice

Le ministère de la Justice offre des services juridiques à la Corporation et la représente dans certains cas. La Corporation paie les frais juridiques et les dépenses engagés en rapport avec des actions précises. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, une partie de tels frais juridiques et des dépenses pour des actions précises s'élevant à 402 000 \$ (295 000 \$ en 2004) était incluse dans les frais administratifs, tandis que l'autre partie s'élevant à 232 000 \$ (347 000 \$ en 2004) était incluse dans les coûts contractuels supplémentaires et frais connexes.

(c) Bureau du Conseil privé

La Corporation permet à ses employés de participer à un programme d'échange de ressources humaines avec d'autres ministères et organismes. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, la Corporation a recouvré 167 340 \$ en salaires (167 360 \$ en 2004).

(d) Autres

La Corporation a également participé à des opérations commerciales avec les entités gouvernementales apparentées suivantes :

(en milliers de dollars)

Ministère de la Défense nationale	16 816 \$
Agence canadienne de développement international	12 921 \$
Ressources naturelles Canada	1 324 \$
Conseils et Vérification Canada	805 \$
Environnement Canada	416 \$

En raison de toutes les opérations entre apparentés, les montants exigés de ces parties et les montants qui leur sont dus s'élèvent à 6 495 000 \$ (570 000 \$ en 2004) et 6 908 000 \$ (699 000 \$ en 2004), et ils sont inclus dans les débiteurs et les créditeurs respectivement.

15. Crédits parlementaires

Au cours de l'exercice, le Parlement du Canada a consenti à la Corporation des crédits de 16 405 000 \$ (16 274 000 \$ en 2004).

16. Engagements locatifs

Les paiements minimums futurs, par exercice, pour les contrats de location-exploitation s'appliquant aux locaux sont les suivants :

(en milliers de dollars)

2005-2006	708 \$
2006-2007	625
2007-2008	625
2008-2009	625
2009-2010	625
	<hr/>
	3 208 \$

Conseil d'administration de la CCC



Alan R. Curleigh
Président du conseil
d'administration
Corporation commerciale
canadienne
Nommé en novembre 2002



John McBride
Président
Corporation commerciale
canadienne
Nommé en avril 2005



Martine Corriveau-Gougeon
Présidente
Gestion Corriveau-Gougeon Inc.
St-Bruno (Québec)
Nommée en mai 2005



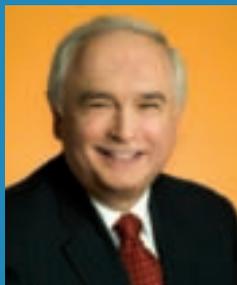
John Duffy, CA
Chef de la direction financière et
vice-président, Finances
Neate Roller Limited
Mississauga (Ontario)
Nommé en octobre 2003



Andrew Saxton
Président
King George Financial Corporation
Vancouver (Colombie-Britannique)
Nommé en novembre 2002



David W. Stapley
Président, DRS Technologies
Canada Inc. et
vice-président principal,
Développement international –
Relations gouvernementales, DRS
Technologies Inc.
Carleton Place (Ontario)
Nommé en octobre 2003



Ken Sunquist
Sous-ministre adjoint
Affaires internationales et délégué
commercial en chef
Commerce international Canada
Ottawa (Ontario)
Nommé en mai 2004



Norman A. Turnbull, CA
Président
NAT Expertise/Conseil
Montréal (Québec)
Nommé en mai 2005



Peter M. Wright, LLB
Président
Patterson Palmer Hunt Murphy
Moncton (Nouveau-Brunswick)
Nommé en septembre 2002



Neil Yeates
Sous-ministre adjoint
Secteur de l'industrie,
Industrie Canada
Ottawa, Ontario
Nommé en mars 2005

Louïs-Marie Beaulieu,
David Fransen,
Armélia Salehabadi et
Grant Mitchell ont quitté le
conseil d'administration.

Dirigeants de la CCC



John McBride
Président de la CCC



Michel Houle, CMA
Vice-président, Risque et services financiers et chef de la direction financière



Tamara Parschin-Rybin, QC
Avocate corporative et secrétaire générale



Robert Ryan
Vice-président Opérations



Sharon Fleming
Vice-présidente Services intégrés

Lexique

Frais contractuels supplémentaires :

Coûts que la Corporation devra engager pour respecter ses obligations contractuelles auprès d'acheteurs étrangers lorsque les fournisseurs sont incapables de le faire. Ces sommes peuvent inclure les coûts de réapprovisionnement ou d'indemnisation.

Paiements anticipés :

Versement effectué par l'acheteur au début du contrat, avant que les produits vendus n'aient été livrés ou les services rendus.

Crédits parlementaires :

Financement que la CCC reçoit du gouvernement du Canada pour gérer les contrats principaux avec le DoD et la NASA.

Projet d'immobilisation :

Projet pour lequel une part importante du travail est effectuée par un exportateur canadien, ou par son sous-traitant, dans un pays étranger et/ou lorsque le contrat comporte un risque d'approvisionnement important associé à la vente à long terme de produits.

Client :

Exportateur canadien qui conclut un contrat par l'entremise de la CCC.

Contrat :

Entente ayant force obligatoire, conclue entre la Corporation et un exportateur canadien ou un acheteur étranger, pour la fourniture d'un produit ou d'un service.

Modification au contrat :

Variation du contrat original signé.

Facturations afférentes au contrat :

Sommes totales que la Corporation a facturées à des clients étrangers pour la livraison de produits ou la prestation de services.

Garantie d'exécution du contrat :

Assurance fournie à l'acheteur étranger que la CCC, à titre d'agence du gouvernement du Canada, exécutera le contrat conformément aux conditions qui y sont stipulées.

Risque contractuel :

Possibilité qu'une partie contractante ne respecte pas les conditions stipulées au contrat.

Recouvrement des coûts :

Coûts directs, tels que les frais de voyage et de main-d'oeuvre directe, recouverts par la Corporation pour un certain nombre de contrats.

Risque associé au crédit :

Possibilité qu'une partie contractante ne respecte pas ses engagements financiers.

Acheteurs :

Acheteurs étrangers concluant un contrat par l'entremise de la CCC.

Accord sur le partage de la production de défense (APPD) :

Accord signé en 1956 par le Canada et les États-Unis afin de permettre aux entrepreneurs canadiens de livrer une concurrence commerciale à niveau égal aux entrepreneurs américains en ce qui a trait aux contrats de défense.

Exportations facilitées directement :

Valeur des contrats effectifs et des avenants signés par la CCC par ses services à titre de maître d'oeuvre et son Programme de paiements progressifs.

IAC/GC :

Les projets d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction et projets de gestion de construction qui sont intégrés, complexes et habituellement fondés sur une infrastructure de plusieurs millions de dollars et qui se trouvent dans divers secteurs comme l'énergie, le transport, les télécommunications, l'ingénierie et la construction.

Frais de service :

Coûts directs et indirects, y compris la prime de risque et les frais de services appropriés, imposés aux exportateurs canadiens ou aux acheteurs étrangers ayant recours aux services de la CCC.

Gain/perte lors de la conversion de devises :

Gain ou perte découlant de la fluctuation des taux de change qui affecte la valeur en dollars canadiens des avoirs en devises étrangères de la Corporation.

Exportations facilitées indirectement :

Valeur des contrats d'exportation et des avenants signés par des entreprises canadiennes qui ont accès aux services dégroupés de la CCC, SourceCAN et le service de gestion de projet de l'APPD pour obtenir un contrat ou un avenant.

Financement préalable à l'expédition :

Financement nécessaire pour couvrir les coûts directs encourus pour un projet à un stade avant que l'exportateur ait généré un débiteur.

Maître d'oeuvre :

Le rôle que la CCC joue lorsqu'elle signe le contrat international avec le client, garantissant que ses modalités seront respectées, et adjuge ensuite un contrat interne au fournisseur canadien pour l'exécution du travail.

Agent d'approvisionnement :

La CCC assure l'approvisionnement canadien de clients internationaux en s'adressant à des entreprises canadiennes.

Paiements progressifs :

Paiements effectués par un client étranger au profit d'un exportateur canadien dans le cadre d'un contrat où le recouvrement partiel des coûts associés au travail réalisé avant la livraison est permis.

Cadre de gestion du risque :

Structures imposées à la fois par la directive du conseil d'administration sur les pertes annuelles admissibles et par les politiques et pratiques de la direction concernant l'atténuation des risques opérationnels.

Service d'escompte fournisseur :

Service donnant aux entreprises canadiennes qui ont signé un contrat avec la CCC la possibilité d'obtenir le paiement immédiat de leurs factures à un taux de financement raisonnable et donc de respecter leurs obligations financières sans accroître leur endettement.

Petites et moyennes entreprises (PME) :

Entités canadiennes ayant des ventes annuelles de moins de 25 millions de dollars.

Services dégroupés :

Le service à titre de maître d'oeuvre international a été subdivisé pour permettre aux exportateurs canadiens d'établir un service adapté qui répond à leurs besoins.

Valeur des commandes reçues :

Cette expression est parfois utilisée dans le même sens que Exportations facilitées directement. Les deux expressions font référence à la valeur totale des contrats et des avenants signés au cours de l'exercice et sont différentes du *chiffre d'affaires* qui reflète la valeur du travail accompli au titre des exportations facilitées directement. Le chiffre d'affaires mesure les contrats effectivement exécutés ou concernant des travaux en cours qui ont été accomplis après qu'un contrat ait été signé et soit entré en vigueur.

Nos bureaux

Corporation Commerciale Canadienne

50, rue O'Connor, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1A 0S6
Téléphone : (613) 996-0034
Télécopieur : (613) 995-2121
Numéro sans frais au Canada : (800) 748-8191
www.ccc.ca

Représentants régionaux

Ted Benson
Gestionnaire

Bureau de liaison de la Colombie-Britannique et de l'Alberta

300, rue Georgia Ouest, bureau 2000
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 6E1
Téléphone : (604) 666-4781
Télécopieur : (604) 666-0954
Courriel : benson.ted@ic.gc.ca

Angela Wasylynka
Spécialiste, Financement international

Saskatchewan Trade and Export Partnership (STEP)

1801, rue Hamilton, bureau 320
Regina (Saskatchewan) S4P 3C6
Téléphone : (306) 787-3972
Télécopieur : (306) 787-6666
Courriel : awasylynka@sasktrade.sk.ca

Ian Brown
Gestionnaire

Bureau de liaison de l'Ontario

151, rue Yonge, 4^e étage
Toronto (Ontario) M5C 2W7
Téléphone : (416) 973-5081
Télécopieur : (416) 973-5131
Courriel : brown.ian@ic.gc.ca

Paule Mathieu
Gestionnaire

Bureau de liaison du Québec

5, Place Ville-Marie, bureau 700
Montréal (Québec) H3B 2G2
Téléphone : (514) 283-8791
Télécopieur : (514) 496-4017
Courriel : mathieu.paule@ic.gc.ca

Jennifer Hiscock
Gestionnaire

Bureau de liaison de la Nouvelle-Écosse

1801, rue Hollis, bureau 600
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3C8
Téléphone : (902) 426-9121
Télécopieur : (902) 426-2054
Courriel : jhiscock@acoa-apeca.gc.ca

Edward Kinley
Gestionnaire

Bureau de liaison du Nouveau-Brunswick

670, rue King, bureau 515
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
Téléphone : (506) 444-5897
Télécopieur : (506) 453-3783
Courriel : edward.kinley@gnb.ca